



CIRCULAIRE N° 2424 - /MEFB/DGD/DRC /DU 23 SEPT 2026

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Mise en œuvre de la 4^{ème} phase du démantèlement tarifaire de l'Accord de Partenariat Economique intérimaire CI-UE

Réf. : Ordonnance n° 2026-488 du 05 août 2026 portant mise en œuvre de la quatrième phase du démantèlement tarifaire dans le cadre de l'Accord de Partenariat Economique intérimaire entre la Côte d'Ivoire et l' Union européenne

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que la mise en œuvre de la quatrième phase du démantèlement tarifaire de l'Accord de Partenariat Économique intérimaire (APEi) entre la Côte d'Ivoire et l' Union européenne est effective depuis le 1^{er} janvier 2026.

Conformément à l'ordonnance n° 2026-488 du 05 août 2026, visée en référence, la quatrième phase du démantèlement tarifaire porte sur **1074 lignes tarifaires** du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO dont le détail est annexé à la présente. Cette liste est également disponible sur le site internet de la Direction Générale des Douanes à l'adresse suivante : www.douanes.ci

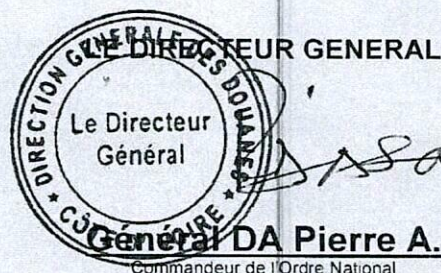
Les produits couverts par ces 1074 lignes tarifaires, identifiés et reconnus originaires de l'Union européenne, sont exemptés du droit de douane (DD) lors de leur importation en Côte d'Ivoire pour la mise à la consommation. Les autres droits et taxes inscrits au TEC, à savoir la redevance statistique (FRS), les prélèvements communautaires (PCS, PCC, PUA) et les taxes éventuelles de sauvegarde ainsi que les taxes de consommation intérieure exigibles à l'importation (TVA, droits d'accises notamment) restent dus le cas échéant.

Je rappelle que les dispositions relatives aux procédures douanières à observer pour le bénéfice et le contrôle des préférences tarifaires accordées aux produits originaires de l' Union européenne importés en Côte d'Ivoire dans le cadre dudit Accord, sont déclinées dans les circulaires n° 2054/MPMBPE/DGD du 06/12/2019 et n° 2067/MPMBPE/DGD du 05/02/2020.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MEFB/Cab
- MEFD/Cab
- MCI/Cab
- MAECI/Cab
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- PAA
- PA3P
- GUCE
- OIC
- Chbre CCE et Industrie CI
- Chbre CCE et Industrie européenne
- Chbre CCE et Industrie Française
- Chbre CCE et Industrie Libanaise
- Synd des Transitaires
- Synd Nat des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes



LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE :

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
1	0105.11.90.00	10	--- Volailles de l'espèce gallus domesticus (coqs et poules domestiques) vivants , autres que reproducteurs de race pure, d'un poids n'excédant pas 185 g
2	0203.12.00.00	35	-- Jambons, épaules et leurs morceaux des animaux de l'espèce porcine, frais ou réfrigérés, non désossés
3	0203.19.00.00	35	-- Autres viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches ou réfrigérées, du n° 02.03
4	0204.10.00.00	35	- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, fraîches ou réfrigérées
5	0204.21.00.00	35	-- Viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches ou réfrigérées, en carcasses ou demi-carcasses, autres que d'agneau
6	0204.22.00.00	35	-- Viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches ou réfrigérées, autres qu'en carcasses ou demi-carcasses, non désossées
7	0204.23.00.00	35	-- Viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches ou réfrigérées, désossées
8	0206.10.00.00	35	- Abats comestibles des animaux de l'espèce bovine, frais ou réfrigérés
9	0208.40.00.00	20	- Viandes et abats comestibles, de balaines, dauphins, marsouins (mammifères de l'ordre Cetacea), de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre Sirenia), d'otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous- ordre Pinnipedia), frais, réfrigérés ou
10	0208.60.00.00	20	- Viandes et abats comestibles de chameaux et d'autres camélidés (Camelidae), frais, réfrigérés ou congelés
11	0209.10.00.00	20	- Lard sans parties maigres et graisse non fondue ni autrement extraite, de porc, frais, réfrigérés, congelés, salé ou en saumure, séchés ou fumés
12	0209.90.00.00	20	- Graisse de volailles non fondue ni autrement extraite, fraîche, réfrigérée, congelée, salée ou en saumure, séchée ou fumée
13	0302.43.00.00	10	-- Sardines (Sardina pilchardus, Sardinops spp.), sardinelles (Sardinella spp.), sprats ou esprots (Sprattus sprattus), frais ou réfrigérés, à l'exclusion de leurs abats comestibles des n°s 0302.91 à 0302.99 et
14	0302.99.00.00	10	-- Nageoires, têtes, queues, vessies natatoires et autres abats de poissons comestibles (à l'exclusion des foies, œufs, laitances et ailerons de requins), frais ou réfrigérés, du n° 0302.9
15	0303.53.00.00	10	-- Sardines (Sardina pilchardus...), sardinelles (Sardinella spp.), sprats ou esprots (...) congelés, à l'exclusion de leurs abats comestibles des n°s 0303.91 à 0303.99 et de leurs filets et
16	0304.31.00.00	20	-- Filets de tilapias (Oreochromis spp.) frais ou réfrigérés
17	0304.32.00.00	20	-- Filets de siluridés (Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.) frais ou réfrigérés
18	0304.33.00.00	20	-- Filets de perches du Nil (Lates niloticus) frais ou réfrigérés
19	0304.39.00.00	20	-- Filets de carpes (Cyprinus ... piceus), d'anguilles (Anguilla spp.) et de poissons tête de serpent (Channa spp.), frais ou réfrigérés
20	0304.44.00.00	20	-- Filets de poissons des familles Bregmacerotidae ... Muraenolepididae , frais ou réfrigérés
21	0304.45.00.00	20	-- Filets d'espadons (Xiphias gladius) , frais ou réfrigérés
22	0304.46.00.00	20	-- Filets de légines (Dissostichus spp.) , frais ou réfrigérés
23	0304.47.00.00	20	-- Filets de squales frais ou réfrigérés
24	0304.48.00.00	20	-- Filets de raies (sajidae) frais ou réfrigérés
25	0304.51.00.00	20	-- Chair de tilapias..., siluridés..., carpes..., anguilles..., perches du Nil... et poissons tête de serpent..., fraîche ou réfrigérée

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
26	0304.52.00.00	20	-- Chair de salmonidés fraîche ou réfrigérée
27	0304.53.00.00	20	-- Chair de poissons des familles Bregmacerotidae ... Muraenolepididae, fraîche ou réfrigérée
28	0304.54.00.00	20	-- Chair d'espadons (Xiphias gladius), fraîche ou réfrigérée
29	0304.55.00.00	20	-- Chair de légines (Dissostichus spp.), fraîche ou réfrigérée
30	0304.56.00.00	20	-- Chair de squales (même hachée), autre que filets, fraîche ou réfrigérée
31	0304.57.00.00	20	-- Chair de raies (Rajidae), même hachée, autre que filets, fraîche ou réfrigérée
32	0304.59.00.00	20	-- Autres chairs de poissons fraîches ou réfrigérées, non dénommées ni compris ailleurs
33	0304.61.00.00	20	-- Filets de tilapias (Oreochromis spp.) congelés
34	0304.62.00.00	20	-- Filets de siluridés (Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.) congelés
35	0304.63.00.00	20	-- Filets de perches du Nil (Lates niloticus) congelés
36	0304.69.00.00	20	-- Filets de carpes (Cyprinus ... piceus), d'anguilles (Anguilla spp.) et de poissons tête de serpent (Channa spp.), congelés
37	0304.72.00.00	20	-- Filets de eglefins (Melanogrammus aeglefinus) congelés
38	0304.74.00.00	20	-- Filets de merlus (Merluccius spp., Urophycis spp.) congelés
39	0304.75.00.00	20	-- Filets de lieus d'Alaska (Theragra chalcogramma) congelés
40	0304.82.00.00	20	-- Filets de truites (Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss ... chrysogaster) , congelés
41	0304.84.00.00	20	-- Filets d'espadons (Xiphias gladius) , congelés
42	0304.85.00.00	20	-- Filets de légines (Dissostichus spp.) congelés
43	0304.86.00.00	20	-- Filets de Harengs (Clupea harengus, Clupea pallasii) congelés
44	0304.87.00.00	20	-- Filets de thons (du genre Thunnus), listaos ou bonites à ventre rayé (Euthynnus (Katsuwonus) pelamis) congelés
45	0304.88.00.00	20	-- Filets de squales, raies (Rajidae), congelés
46	0304.91.00.00	20	-- Chair d'espadons (Xiphias gladius) congelée
47	0304.92.00.00	20	-- Chair de légines (Dissostichus spp.) congelée
48	0304.93.00.00	20	-- Chair de tilapias..., siluridés..., carpes..., anguilles..., perches du Nil... et poissons tête de serpent..., congelée
49	0304.94.00.00	20	-- Chair de lieus d'Alaska (Theragra chalcogramma) congelée
50	0304.95.00.00	20	-- Chair de poissons des familles Bregmacerotidae... autres que les lieus d'Alaska (...) congelée
51	0304.96.00.00	20	-- Chair de squales (même hachée), autre que filets, congelées
52	0304.97.00.00	20	-- Chair de raies (Rajidae), même hachée, autre que filets congelées

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
53	0306.12.00.00	20	-- Homards (<i>Homarus</i> spp.) congelés
54	0306.14.00.00	20	-- Crabes congelés
55	0306.15.00.00	20	-- Langoustines (<i>Nephrops norvegicus</i>) congelées
56	0306.19.00.00	20	-- Crustacés congelés, même décortiqués, autres que langoustes, homards, crabes, langoustines et crevettes
57	0306.32.00.00	20	-- Homards (<i>Homarus</i> spp.), vivants, frais, réfrigérés
58	0306.33.00.00	20	-- Crabes, vivants, frais, réfrigérés
59	0306.34.00.00	20	-- Langoustines (<i>Nephrops norvegicus</i>), vivantes, fraîches, réfrigérées
60	0306.35.00.00	20	-- Crevettes d'eau froide (<i>Pandalus</i> spp., <i>Crangon crangon</i>), vivantes, fraîches, réfrigérées
61	0306.36.00.00	20	-- Crevettes autres que d'eau froide, vivantes, fraîches, réfrigérées
62	0306.39.00.00	20	-- Crustacés vivants, frais ou réfrigérés, autres que langoustes, homards, crabes, langoustines et crevettes
63	0306.92.00.00	20	-- Homards (<i>Homarus</i> spp.), autres que congelés, vivants, frais ou réfrigérés
64	0306.93.00.00	20	-- Crabes, autres que congelés, vivants, frais ou réfrigérés
65	0306.94.00.00	20	-- Langoustines (<i>Nephrops norvegicus</i>), autres que congelées, vivantes, fraîches ou réfrigérées
66	0306.95.00.00	20	-- Crevettes autres que congelées, vivantes, fraîches ou réfrigérées
67	0306.99.00.00	20	-- Crustacés (à l'exclusion des langoustes, homards, crabes, langoustines et crevettes), autres que congelés, vivants, frais ou réfrigérés
68	0307.12.00.00	20	-- Huîtres congelées
69	0307.19.00.00	20	-- Huîtres séchées, salées ou en saumure, même décortiqués, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage, autres que vivantes, fraîches, réfrigérées ou congelées
70	0307.22.00.00	20	-- Coquilles St Jacques et autres mollusques de la famille Pectinidae, congelés
71	0307.29.00.00	20	-- Coquilles St Jacques et autres mollusques de la famille Pectinidae, séchées, salées ou en saumure, même décortiqués, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage, autres que vivantes
72	0307.32.00.00	20	-- Moules (<i>Mytilus</i> spp., <i>Perna</i> spp.) congelées
73	0307.39.00.00	20	-- Moules (<i>Mytilus</i> spp., <i>Perna</i> spp.) séchées, salées ou en saumure, même décortiqués, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage, autres que vivantes, fraîches, réfrigérées ou congelées
74	0307.43.00.00	20	-- Seiches et sépioles, calmars et encornets, congelés
75	0307.49.00.00	20	-- Seiches et sépioles, calmars et encornets, séchées, salées ou en saumure, même décortiqués, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage, autres que vivantes, fraîches, réfrigérées ou congelées
76	0307.52.00.00	20	-- Poulpes ou pieuvres (<i>Octopus</i> spp.) congelés
77	0307.59.00.00	20	-- Poulpes ou pieuvres (<i>Octopus</i> spp.) séchées, salées ou en saumure, même décortiqués, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage, autres que vivantes, fraîches, réfrigérées ou congelées
78	0307.60.00.00	20	-- Escargots autres que de mer
79	0307.72.00.00	20	-- Clams, coques et arches (familles Arcidae...Veneridae), congelés

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
80	0307.79.00.00	20	-- Crabs, coques et arêtes (rammes Arcidae... venenidae) séchées, salées ou en saumure, même décortiqués, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage, autres que vivantes, fraîches, réfrigérées ou congelées
81	0307.83.00.00	20	-- Ormeaux (Haliotis spp.) congelés
82	0307.84.00.00	20	-- Strombes (Strombus spp.) congelés
83	0307.87.00.00	20	-- Ormeaux (Haliotis spp.), séchées, salées ou en saumure, même décortiqués, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage, autres que vivantes, fraîches, réfrigérées ou congelées
84	0307.88.00.00	20	-- Strombes (Strombus spp.), séchées, salées ou en saumure, même décortiqués, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage, autres que vivantes, fraîches, réfrigérées ou congelées
85	0307.92.00.00	20	-- Autres mollusques du N° 03.07 congelés
86	0307.99.00.00	20	-- Autres mollusques séchées, salées ou en saumure, même décortiqués, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage, autres que vivantes, fraîches, réfrigérées ou congelées
87	0308.12.00.00	20	-- Bêches-de-mer (Stichopus japonicus, Holothuriodea) congelées
88	0308.19.00.00	20	-- Bêches-de-mer (Stichopus japonicus, Holothuriodea) autres que vivantes, fraîches, réfrigérées ou congelées
89	0308.22.00.00	20	-- Oursins (Strongylocentrotus spp., Paracentrotus lividus, Loxechinus albus, Echichinus esculentus) congelés
90	0308.29.00.00	20	-- Oursins (Strongylocentrotus spp., Paracentrotus lividus, Loxechinus albus, Echichinus esculentus) autres que vivants, frais, réfrigérés ou congelés
91	0308.30.00.00	20	- Méduses (Rhopilema spp.)
92	0308.90.00.00	20	- Autres invertébrés aquatiques (autres que crustacés, mollusques), vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure, ou fumés, même cuits avant ou pendant le fumage
93	0309.90.10.00	10	-- Farines de crustacés, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine.
94	0309.90.90.00	10	-- Farines de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, poudres et agglomérés sous forme de pellets de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, propres à l'alimentation
95	0403.90.91.00	10	-- Lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés en poudre
96	0403.90.99.00	20	-- Lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés autres qu'en poudre
97	0404.90.00.00	20	- Produits consistant en composants naturels du lait, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, non dénommés ni compris ailleurs.
98	0405.90.10.00	5	-- Huiles de beurre et matières grasses de beurre
99	0408.11.00.00	20	-- Jaunes d'œufs séchés
100	0408.19.00.00	20	-- Jaunes d'œufs autres que séchés
101	0408.91.00.00	20	-- Œufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, séchés
102	0408.99.00.00	20	-- Œufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, frais cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.
103	0409.00.00.00	20	Miel naturel.
104	0410.90.00.00	20	- Produits comestibles d'origine animale, autres qu'insectes, non dénommés ni compris ailleurs.
105	0711.20.00.00	20	- Olives conservées provisoirement, mais impropres à l'alimentation en l'état

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
106	0711.40.00.00	20	- Concombres et cornichons conservés provisoirement, mais impropres à l'alimentation en l'état
107	0711.51.00.00	20	-- Champignons du genre Agaricus conservés provisoirement, mais impropres à l'alimentation en l'état
108	0711.59.00.00	20	-- Champignons autres que du genre Agaricus, et truffes, conservés provisoirement, mais impropres à l'alimentation en l'état
109	0712.31.00.00	20	-- Champignons du genre Agaricus secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés
110	0712.32.00.00	20	-- Oreilles-de-Judas (Auricularia s.) secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés
111	0712.33.00.00	20	-- Trémelles (Tremella spp.) seches, même coupées en morceaux ou en tranches ou bien broyées ou pulvérisées, mais non autrement préparées
112	0713.10.10.00	5	-- Pois (Pisum sativum), secs, écosés, même décortiqués ou cassés, de semence
113	0713.20.10.00	5	-- Pois chiches, secs, écosés, même décortiqués ou cassés, de semence
114	0713.31.10.00	5	--- Haricots des espèces Vigna mungo (L.) Hepper ou Vigna radiata (L.) Wilczek, secs, écosés, même décortiqués ou cassés, de semence
115	0713.32.10.00	5	--- Haricots «petits rouges» (haricots Adzuki) (Phaseolus ou Vigna angularis, secs, écosés, même décortiqués ou cassés, de semence
116	0713.33.10.00	5	--- Haricots communs (Phaseolus vulgaris), secs, écosés, même décortiqués ou cassés, de semence
117	0713.34.10.00	5	--- Pois Bambara (Pois de terre) (Vigna subterranea ou Voandzeia subterranea), secs, écosés, même décortiqués ou cassés, de semence
118	0713.35.10.00	5	--- Dolique à œil noir (Pois du Brésil, Niébé) (Vigna unguiculata), secs, écosés, même décortiqués ou cassés, de semence
119	0713.35.90.00	20	-- Dolique à œil noir (Pois du Brésil, Niébé) (Vigna unguiculata), secs, écosés, même décortiqués ou cassés, autres que de semence
120	0713.40.10.00	5	-- Lentilles sèches, écosés, même décortiquées ou cassées, de semence
121	0713.50.10.00	5	-- Fèves (Vicia faba var. major) et féveroles (Vicia faba var. equina, vicia faba var. minor), sèches, écosés, même décortiquées ou cassées, de semence
122	0713.50.90.00	20	-- Fèves (Vicia faba var. major) et féveroles (Vicia faba var. equina, vicia faba var. minor), sèches, écosés, même décortiquées ou cassées, autres que de semence
123	0713.60.10.00	5	-- Pois d'Ambrevade ou pois d'Angole (Cajanus cajan), secs, écosés, même décortiqués ou cassés, de semence
124	0713.90.00.00	20	- Autres légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés du N° 07.13
125	0801.11.00.00	20	-- Noix de coco desséchées
126	0801.12.00.00	20	-- Noix de coco en coques internes (endocarpe), fraîches ou sèches
127	0801.19.00.00	20	-- Noix de coco autres que desséchées ou en coques internes (endocarpe), fraîches ou sèches
128	0801.21.00.00	20	-- Noix du Brésil en coques, fraîches ou sèches
129	0801.22.00.00	20	-- Noix du Brésil sans coques, fraîches ou sèches
130	0801.31.00.00	20	-- Noix de cajou en coques, fraîches ou sèches
131	0801.32.00.00	20	-- Noix de cajou sans coques, fraîches ou sèches
132	0802.11.00.00	20	-- Amandes en coques, fraîches ou sèches

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
133	0802.12.00.00	20	-- Amandes sans coques, fraîches ou sèches
134	0802.21.00.00	20	-- Noisettes (Corylus spp.) en coques, fraîches ou sèches
135	0802.22.00.00	20	-- Noisettes (Corylus spp.) sans coques, fraîches ou sèches
136	0802.31.00.00	20	-- Noix communes en coques, fraîches ou sèches
137	0802.32.00.00	20	-- Noix communes sans coques, fraîches ou sèches
138	0802.41.00.00	20	-- Châtaignes et marrons (Castanea spp.) en coques, frais ou secs
139	0802.42.00.00	20	-- Châtaignes et marrons (Castanea spp.) sans coques, frais ou secs
140	0802.51.00.00	20	-- Pistaches en coques, fraîches ou sèches
141	0802.52.00.00	20	-- Pistaches sans coques, fraîches ou sèches
142	0802.61.00.00	20	-- Noix macadamia en coques, fraîches ou sèches
143	0802.62.00.00	20	-- Noix macadamia sans coques, fraîches ou sèches
144	0802.70.00.00	20	- Noix de cola (Cola spp.), fraîches ou sèches
145	0802.80.00.00	20	- Noix d'arec, fraîches ou sèches
146	0802.91.00.00	20	-- Pignons, en coques, frais ou secs
147	0802.92.00.00	20	-- Pignons, sans coques, frais ou secs
148	0802.99.00.00	20	-- Fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués à l'exclusion des amandes, noisettes, noix communes, châtaignes et marrons, pistaches, noix macadamia, noix de cola, noix d'arec ou
149	0803.10.10.00	20	pignons. -- Bananes plantains fraîches
150	0803.10.20.00	20	-- Bananes plantains sèches
151	0803.90.10.00	20	-- Bananes autres que plantains, fraîches
152	0803.90.20.00	20	-- Bananes autres que plantains, sèches
153	0804.20.00.00	20	- Figs fraîches ou sèches
154	0804.50.10.00	20	-- Mangues fraîches ou sèches
155	0804.50.90.00	20	-- Goyaves et mangoustans, frais ou secs
156	0807.11.00.00	20	-- Pastèques fraîches
157	0807.20.00.00	20	- Papayes fraîches
158	0808.10.00.00	20	- Pommes fraîches
159	0808.30.00.00	20	- Poires fraîches

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
160	0808.40.00.00	20	- Coings frais
161	0809.10.00.00	20	- Abricots frais
162	0809.21.00.00	20	-- Cerises acides (Prunus cerasus) fraîches
163	0809.29.00.00	20	-- Cerises autres que cerises acides (Prunus cerasus), fraîches
164	0809.30.00.00	20	- Pêches, y compris les brugnons et nectarines, fraîches
165	0809.40.00.00	20	- Prunes et prunelles, fraîches
166	0810.10.00.00	20	- Fraises fraîches
167	0810.20.00.00	20	- Framboises, mûres de ronce ou de mûrier et mûres-framboises, fraîches
168	0810.30.00.00	20	- Groseilles à grappes ou à maquereau, fraîches
169	0810.40.00.00	20	- Airelles, myrtilles et autres fruits du genre Vaccinium, frais
170	0810.50.00.00	20	- Kiwis frais
171	0810.60.00.00	20	- Durians frais
172	0810.70.00.00	20	- Kakis (Plaquemines) frais
173	0810.90.00.00	20	- Fruits frais autres que fraises, framboises, mûres de ronces..., groseilles à grappes..., airelles, myrtilles..., kiwis, durians, kakis (...)
174	0811.10.00.00	20	- Fraises non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, même additionnées de sucre ou d'autres édulcorants
175	0811.20.00.00	20	- Framboises, mûres..., groseilles..., non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, même additionnées de sucre ou d'aut. édulcorants
176	0811.90.00.00	20	- Fruits, aut. que fraises, framboises..., non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'aut. édulcorants
177	0812.10.00.00	20	- Cerises conservés provisoirement, mais impropres à l'alimentation en l'état
178	0812.90.00.00	20	- Fruits autres que cerises, conservés provisoirement, mais impropres à l'alimentation en l'état
179	0813.10.00.00	20	- Abricots séchés
180	0813.20.00.00	20	- Pruneaux séchés
181	0813.30.00.00	20	- Pommes séchées
182	0813.40.10.00	20	-- Tamarin séché
183	0813.40.90.00	20	-- Fruits séchés autres que ceux des n°s 08.01 à 08.06, abricots, pruneaux, pommes et tamarin
184	0813.50.00.00	20	- Mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du chapitre 08
185	1001.19.00.00	5	-- Froment (blé) dur autre que de semence
186	1106.20.11.00	20	--- Farine et poudre de manioc

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
187	1106.20.12.00	20	--- Semoule de manioc
188	1106.20.20.00	20	-- Farines, semoules et poudres d'igname
189	1106.20.91.00	20	--- Farine de taro
190	1106.20.99.00	20	--- Farines, semoules et poudres de sagou ou des autres racines ou tubercules, du n° 07.14
191	1514.11.00.00	10	-- Huiles brutes de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique
192	1601.00.10.00	35	- Saucisses, saucissons et produits similaires de foies; préparations alimentaires à base de ces produits
193	1601.00.90.00	35	- Saucisses, saucissons et produits similaires de viande, d'abats (autres que foies), de sang, ou d'insectes; préparations alimentaires à base de ces produits
194	1602.10.00.00	20	- Préparations homogénéisées de viande, d'abats, de sang ou d'insectes
195	1602.20.00.00	35	- Autres préparations et conserves de foies de tous animaux
196	1602.31.00.00	35	-- Autres préparations et conserves de viande ou d'abats (autres que de foies), de dinde
197	1602.32.00.00	35	-- Autres préparations et conserves de viande ou d'abats (autres que de foies), de coqs et de poules
198	1602.39.00.00	35	-- Autres préparations et conserves de viande ou d'abats (autres que de foies), de volailles du N°01.05 à l'exclusion des dindes, coqs ou poules
199	1602.41.00.00	35	-- Jambons et leurs morceaux de l'espèce porcine
200	1602.42.00.00	35	-- Autres préparations et conserves d'épaules et leurs morceaux, de l'espèce porcine
201	1602.49.00.00	35	-- Autres préparations et conserves de viande ou d'abats, y compris les mélanges, de l'espèce porcine
202	1602.50.10.00	35	-- Autres préparations et conserves de viande ou d'abats, de l'espèce bovine, conditionnées dans des emballages ... de type <<Corned beef>>
203	1602.50.90.00	35	-- Autres préparations et conserves de viande ou d'abats de l'espèce bovine autres qu'en emballages métalliques ... de type <<Corned beef>>
204	1602.90.00.00	35	- Autres préparations et conserves, y compris les préparations de sang de tous animaux, du n° 16.02
205	1603.00.00.00	20	Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques.
206	1604.11.00.00	20	-- Préparations et conserves de saumons entiers ou en morceaux, à l'exclusion des saumons hachés
207	1604.12.00.00	20	-- Préparations et conserves de harengs entiers ou en morceaux, à l'exclusion des harengs hachés
208	1604.13.10.00	20	--- Sardines en conserves ordinaires en boîtes de 1/4 club de 30 mm de hauteur ou moins
209	1604.13.90.00	20	--- Préparations et conserves de sardines (aut. que du n°1604.13.10), sardinelles et sprats ou esprots... à l'exclusion de ces poissons hachés
210	1604.14.00.00	20	-- Préparations et conserves de thons, listaos et bonites (Sarda spp.), entiers ou en morceaux, à l'exclusion de ces poissons hachés
211	1604.15.00.00	20	-- Préparations et conserves de maquereaux, entiers ou en morceaux, à l'exclusion des maquereaux hachés
212	1604.16.00.00	20	-- Préparations et conserves d'anchois entiers ou en morceaux, à l'exclusion des anchois hachés
213	1604.17.00.00	20	-- Préparations et conserves d'anguilles entières ou en morceaux, à l'exclusion des anguilles hachées

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
214	1604.18.00.00	20	-- Préparations et conserves d'ailerons de requins, à l'exclusion des ailerons de requins hachés
215	1604.19.00.00	20	-- Préparations et conserves d'autres poissons, entiers ou en morceaux, à l'exclusion des poissons hachés, du n° 16.04
216	1604.20.00.00	20	- Autres préparations et conserves de poissons, du n° 16.04
217	1604.31.00.00	20	-- Caviar
218	1604.32.00.00	20	-- Succédanés de caviar préparés à partir d'œufs de poisson
219	1605.10.00.00	20	- Crabes préparés ou conservés
220	1605.21.00.00	20	-- Crevettes préparées ou conservées, non présentées dans un contenant hermétique
221	1605.29.00.00	20	-- Crevettes préparées ou conservées, présentées dans un contenant hermétique
222	1605.30.00.00	20	- Homards préparés ou conservés
223	1605.40.00.00	20	- Crustacés (à l'exclusion des crabes, crevettes et homards) préparés ou conservés
224	1605.51.00.00	20	-- Huîtres préparées ou conservées
225	1605.52.00.00	20	-- Coquilles St Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux, autres coquillages, préparées ou conservées
226	1605.53.00.00	20	-- Moules préparées ou conservées
227	1605.54.00.00	20	-- Seiches, sépioles, calmars et encornets, préparés ou conservés
228	1605.55.00.00	20	-- Poulpes ou pieuvres, préparées ou conservées
229	1605.56.00.00	20	-- Clams, coques et arches, préparés ou conservés
230	1605.57.00.00	20	-- Ormeaux préparés ou conservés
231	1605.58.00.00	20	-- Escargots, autres que de mer, préparés ou conservés
232	1605.59.00.00	20	-- Autres mollusques préparés ou conservés, du n° 16.05
233	1605.61.00.00	20	-- Bêches-de-mer préparées ou conservées
234	1605.62.00.00	20	-- Oursins préparés ou conservés
235	1605.63.00.00	20	-- Méduses préparées ou conservées
236	1605.69.00.00	20	-- Invertébrés aquatiques autres que Bêches-de-mer, Oursins ou Méduses), préparés ou conservés
237	1901.10.00.00	5	- Préparations pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail
238	1901.90.30.00	5	-- Extraits de malt
239	2002.10.00.00	35	- Tomates, entières ou en morceaux, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique
240	2002.90.11.00	10	--- Triples concentrés de tomates préparées ou conservées autr. qu'au vinaigre ou acide acétique, non conditionnés pour la vente au détail

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
241	2002.90.19.00	10	--- Concentrés (sauf triples) de tomates, préparés ou conservés autr. qu'au vinaigre ou acide acétiq, non conditionnés pr la vente au détail
242	2002.90.90.00	35	-- Autres tomates préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, du n° 20.02
243	2003.10.00.00	20	- Champignons du genre Agaricus, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique
244	2003.90.00.00	20	- Champignons (autres que du genre Agaricus) et truffes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique
245	2004.10.00.00	35	- Pommes de terre préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés, autres que les produits du n° 20.06
246	2004.90.00.00	20	- Autres légumes (sauf pom. de terre) et leurs mélanges, préparés...qu'au vinaigre ou acide acétiq, congelés, aut. que les pduits du n°20.06
247	2005.10.00.00	20	- Légumes homogénéisés préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 20.06
248	2005.20.00.00	35	- Pommes de terre préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelées, autres que les produits du n° 20.06
249	2005.40.00.00	20	- Pois (Pisum sativum) préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, aut. que les produits du n° 20.06
250	2005.51.00.00	20	-- Haricots (...)en grains, préparés ou conservés autr. qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, aut. que les produits du n°20.06
251	2005.59.00.00	20	-- Haricots (...), aut. qu'en grains, préparés... autr. qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, aut. que les produits du n°20.06
252	2005.60.00.00	20	- Asperges préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 20.06
253	2005.70.00.00	20	- Olives préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelées, autres que les produits du n° 20.06
254	2005.80.00.00	20	- Maïs doux (...) préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 20.06
255	2005.91.00.00	20	-- Jets de bambou préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 20.06
256	2005.99.00.00	20	-- Autres légumes et leurs mélanges préparés ou conservés autr. qu'au vinaigre ou acide acétiq, non congelés, aut. que les pduits du n°20.06
257	2006.00.00.00	20	Légumes, fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre (égouttés, glacés ou cristallisés).
258	2007.10.00.00	20	- Préparations homogénéisées de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants
259	2007.91.00.00	20	-- Confiture, gelée, marmelade, purée et pâte d'agrumes non homogénéisées, obtenues par cuisson,...addition de sucre ou d'autres édulcorants
260	2007.99.00.00	20	-- Confiture, gelée, marmelade, purée et pâte de fruits (sauf agrumes) non homogénéisées, obtenues par cuisson,...sucre ou d'aut. édulcorants
261	2008.11.10.00	20	--- Beurre d'arachide avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool
262	2008.11.90.00	20	--- Arachides (sauf beurre d'arachide) autr. préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool
263	2008.19.00.00	20	-- Fruits à coques et graines (sauf arachide), y compris les mélanges, autr. préparés ou conservés,...d'autres édulcorants ou d'alcool, NDCA
264	2008.20.00.00	20	- Ananas autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool
265	2008.30.00.00	20	- Agrumes autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, NDCA
266	2008.40.00.00	20	- Poires autrement préparées ou conservées, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool
267	2008.50.00.00	20	- Abricots autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
268	2008.60.00.00	20	- Cerises autrement préparées ou conservées, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool
269	2008.70.00.00	20	- Pêches, y compris les brugnons et nectarines, autrement préparés ou conservés,... addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool
270	2008.80.00.00	20	- Fraises autrement préparées ou conservées, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool
271	2008.91.00.00	20	-- Coeurs de palmiers autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool
272	2008.93.00.00	20	-- Canneberges (<i>Vaccinium macrocarpon</i> , <i>Vaccinium oxycoccos</i>); airelles rouges (<i>Vaccinium vitis-idaea</i>).
273	2008.97.00.00	20	-- Mélanges (sauf ceux du n° 2008.19) de fruits et autres parties comestibles de plantes autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, NDCA
274	2008.99.00.00	20	-- Autres fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, du n° 20.08
275	2103.10.00.00	20	- Sauce de soja
276	2103.20.00.00	35	- «Tomato-ketchup» et autres sauces tomates
277	2103.30.00.00	20	- Farine de moutarde et moutarde préparée
278	2103.90.10.00	20	-- Sauce de poisson "Nuoc-Mam"
279	2103.90.91.00	20	--- Assaisonnements et condiments en poudre en emballages de 25kg ou plus
280	2103.90.99.00	20	--- Autres préparations pour sauces et autres sauces préparées; autres condiments et assaisonnements, composés
281	2106.10.20.00	10	-- Substances protéiques texturées
282	2106.90.10.00	20	-- Sirops aromatisés et/ou additionnés de colorants
283	2106.90.91.00	10	--- Poudres utilisées dans la fabrication des bouillons (masses partielles)
284	2106.90.92.00	10	--- Extraits, essences et autres produits aromatisants des types utilisés dans les industries des boissons
285	2106.90.94.00	20	--- Poudres pour la préparation instantanée des boissons
286	2106.90.95.00	20	--- Préparations pour tisanes ou infusions, non dénommées ni comprises ailleurs
287	2106.90.96.00	20	--- Compléments alimentaires
288	2106.90.99.00	20	--- Autres préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs
289	2207.10.90.00	20	-- Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % vol ou plus, autres qu'à usages médicamenteux ou pharmaceutiq.
290	2209.00.10.00	20	- Vinaigre comestible d'alcool
291	2209.00.90.00	20	- Vinaigres comestibles (à l'exclusion du vinaigre d'alcool) et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique
292	2309.10.00.00	20	- Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail
293	2522.10.00.00	10	- Chaux vive, à l'exclusion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium du n° 28.25
294	2522.20.00.00	20	- Chaux éteinte, à l'exclusion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium du n° 28.25

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
295	2522.30.00.00	20	- Chaux hydraulique, à l'exclusion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium du n° 28.25
296	2828.90.10.00	20	-- Hypochlorite de sodium (eau de javel) même concentrée
297	2852.90.00.00	5	- Composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique non définie, à l'exclusion des amalgames
298	2907.22.00.00	5	-- Hydroquinone et ses sels
299	3006.91.00.00	0	médicaux -- Appareillages identifiables de stomie
300	3204.17.00.00	10	-- Colorants pigmentaires et préparations à base de ces colorants
301	3206.49.90.00	10	--- Autres matières colorantes et autres préparations, du n° 32.06
302	3208.10.00.00	20	- Peintures et vernis à base de polyesters, modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux
303	3208.20.10.00	20	-- Vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux
304	3208.20.20.00	20	-- Peintures à base de polymères acryliques ou vinyliques, modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux
305	3208.20.90.00	20	-- Solutions définies à la note 4 du Chapitre 32 à base de polymères acryliques ou vinyliques, modifiés... dissous dans un milieu non aqueux
306	3208.90.10.00	20	-- Autres vernis à base de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux, du n° 32.08
307	3208.90.21.00	20	--- Peintures sèches en poudre, à base de polymères, autres que de polyesters, de polymères acryliques ou vinyliques ... un milieu non aqueux
308	3208.90.29.00	20	--- Autres peintures à base de polymères modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux, du n° 32.08
309	3208.90.90.00	20	-- Solutions définies à la note 4 du Chap.32 à base de polymères, aut. que de polyesters, de polymères acryliques ou vinyliques...non aqueux
310	3209.10.10.00	20	-- Vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux
311	3209.10.20.00	20	-- Peintures à base de polymères acryliques ou vinyliques modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux
312	3209.90.10.00	20	-- Autres vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux, du n° 32.09
313	3209.90.20.00	20	-- Autres peintures à base de polymères synthétiques ou naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux, du n° 32.09
314	3210.00.10.00	20	- Vernis autres qu'à base de polymères
315	3210.00.20.00	20	- Peintures autres qu'à base de polymères
316	3210.00.90.00	20	- Pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs
317	3302.10.00.00	10	- Mélanges de substances odoriférantes ou à base de ces substances, des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons
318	3402.31.90.00	20	--- Acides sulfoniques d'alkylbenzènes linéaires et leurs sels autres que conditionnés pour la vente au détail
319	3402.39.90.00	20	--- Agents de surface organiques anioniques (autres que les savons et les acides sulfoniques d'alkylbenzènes linéaires et leurs sels), autres que conditionnés pour la vente au détail
320	3402.41.10.00	35	--- Autres agents de surface organiques Cationiques (autres que les savons) conditionnés pour la vente au détail
321	3402.41.90.00	20	--- Autres agents de surface organique : Cationiques (autres que les savons), non conditionnés pour la vente au détail

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
322	3402.42.90.00	20	--- Autres agents de surface organiques non-ioniques (autres que les savons), non conditionnés pour la vente au détail
323	3402.49.90.00	20	--- Autres agents de surface organiques (à l'exclusion des savons) autres que cationiques ou non-ioniques, non conditionnés pour la vente au détail
324	3403.11.00.00	10	-- Préparations contenant moins de 70% d'huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, pr le traitement des matières textiles,...d'aut. matières
325	3403.19.00.00	10	-- Autres préparations contenant moins de 70% d'huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, du n° 34.03
326	3403.91.00.00	10	-- Préparations sans huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, pour le traitement des matières textiles, ... ou d'autres matières
327	3403.99.00.00	10	-- Autres préparations lubrifiantes, du n° 34.03
328	3506.10.00.00	20	- Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs,... pour vente au détail comme colles ou adhésifs, poids net n'excédant pas 1 kg
329	3601.00.00.00	5	Poudres propulsives.
330	3602.00.10.00	5	- Dynamite
331	3602.00.90.00	5	- Explosifs préparés, autres que les poudres propulsives ou la dynamite
332	3603.10.00.00	5	- Mèches de sûreté
333	3603.20.00.00	5	- Cordeaux détonants
334	3603.30.00.00	5	- Amorces fulminantes
335	3603.40.00.00	5	- Capsules fulminantes
336	3603.50.00.00	5	- Allumeurs
337	3603.60.00.00	5	- Détonateurs électriques
338	3808.59.11.00	5	---- Marchandises mentionnées dans le note 1 de sous-position du chapitre 38, autres que celles du n°3808.52, conditionnées pour la vente au détail, destinées à l'agriculture
339	3808.59.19.00	20	---- Autres marchandises mentionnées dans la note 1 de sous-position du chap.38, sauf celles du n° 3808.52, conditionnées pour la vente au détail, non destinées à l'agriculture
340	3808.61.00.00	5	-- Marchandises de la note 2 de sous- position du chap.38, conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g
341	3808.62.00.00	5	-- Marchandises de la note 2 de sous- position du chapitre 38, conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net excédant 300 g mais n'excédant pas 7,5 kg
342	3808.69.00.00	5	-- Marchandises de la note 2 de sous- position du chapitre 38, autres que conditionnées dans des emballages, contenu en poids net excédant 7,5 kg
343	3808.91.11.10	5	----- Insecticides conditionnés pour la vente au détail, destinés à l'agriculture, contenant du bromométhane ou du bromochlorométhane
344	3808.91.11.90	5	----- Insecticides conditionnés pour la vente au détail, destinés à l'agriculture, ne contenant pas du bromométhane ni du bromochlorométhane
345	3808.91.19.10	20	----- Serpentin anti moustique de type « mosquito », conditionnés pour la vente au détail
346	3808.91.19.20	20	----- Insecticides conditionnés pour la vente au détail, non destinés à l'agriculture, contenant du bromométhane ou du bromochlorométhane
347	3808.91.19.90	20	----- Insecticides conditionnés pour vente au détail, non destinés à l'agriculture, ne contenant pas du bromométhane ni bromochlorométhane
348	3808.91.90.00	5	--- Autres incerticides non conditionnés pour la vente au détail, du n° 38.08

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
349	3808.94.10.00	20	--- Désinfectants contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane
350	3808.94.90.00	20	--- Désinfectants ne contenant pas de bromométhane ni de bromochlorométhane du n° 38.08
351	3808.99.10.00	20	--- Autres produits du n° 38.08 contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane
352	3808.99.90.00	20	--- Autres produits du n° 38.08, CVD ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches ... et papier tue-mouches
353	3824.84.00.00	10	-- Marchandises mentionnées dans la Note 3 de sous-positions du Chapitre 38, contenant de l'aldrine (ISO), ... ou du mirex (ISO)
354	3824.85.00.00	10	-- Marchandises de la Note 3 de sous-positions du Chapitre 38, contenant du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)) y compris lindane (ISO, DCI)
355	3824.86.00.00	10	-- Marchandises de la Note 3 de sous-positions du Chapitre 38, contenant du pentachlorobenzène (ISO) ou du hexachlorobenzène (ISO)
356	3824.87.00.00	10	-- Marchandises de la Note 3 de sous-positions du Chapitre 38, contenant de l'acide perfluorooctane sulfonique, ses sels, des perfluorooctane sulfonamides, ou du fluorure de perfluorooctane sulfonyle
357	3824.88.00.00	10	-- Marchandises de la Note 3 de sous-positions du Chapitre 38, contenant des éthers tétra-, penta-, hexa-, hepta- ou octabromodiphényliques
358	3824.89.00.00	10	-- Marchandises mentionnées dans la Note 3 de sous-positions du chapitre 38, contenant des paraffines chlorées à chaîne courte
359	3824.91.00.00	10	-- Mélanges et préparations constitués essentiellement de méthylphosphanate de (5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle...
360	3824.92.00.00	10	-- Esters de polyglycol d'acide méthylphosphonique.
361	3824.99.10.00	10	--- Echangeurs d'ions
362	3824.99.20.00	10	--- Encrivores
363	3824.99.30.00	10	--- Correcteurs, liquides et non-liquides
364	3824.99.91.00	10	---- Autres produits du N°38.24, contenant du tétrachlorure de carbone, du bromochlorométhane ou du 1,1,1-trichloroéthane (méthyle ...)
365	3824.99.92.00	10	---- Autres produits du N°38.24, contenant du bromométhane (bromure de méthyle)
366	3824.99.93.00	10	---- Autres produits du N°38.24, contenant des hydrobromofluorocarbures du méthane, de l'éthane ou du propane (HBFC)
367	3824.99.94.00	10	---- Autres produits du N°38.24, contenant des hydrochlorofluorocarbures du méthane, de l'éthane ou du propane (HCFC)
368	3824.99.99.00	10	---- Autres produits chimiques et préparations des industries chimiques ou connexes du N°38.24, non dénommés ni compris ailleurs
369	3826.00.00.00	10	Biodiesel et ses mélanges, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids.
370	3827.13.00.00	10	-- Mélanges contenant du tétrachlorure de carbone
371	3827.51.00.00	10	-- Mélanges contenant du trifluorométhane (HFC-23), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC) ou d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC)
372	3827.59.00.00	10	-- Mélanges contenant des perfluorocarbures (PFC), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC) ou d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC)
373	3827.61.00.00	10	-- Mélanges contenant en masse 15 % ou plus de 1,1,1-trifluoroéthane (HFC-143a)
374	3827.62.00.00	10	-- Autres mélanges, non mentionnés dans la sous-position N° 3827.61, contenant en masse 55 % ou plus de pentafluoroéthane (HFC-125), mais ne contenant pas de dérivés fluorés non naturels des hydrocarbures saturés (HFC)
375	3827.63.00.00	10	-- Autres mélanges, non mentionnés dans les sous-positions N°s 3827.61 et 3827.62, contenant en masse 40 % ou plus de pentafluoroéthane (HFC-125)

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
376	3827.64.00.00	10	-- Autres mélanges, non mentionnés dans les sous-positions N°s 3827.01 à 3827.03, contenant en masse 30 % ou plus de 1,1,1,2-tétrafluoroéthane (HFC-134a) mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC) ou d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC), non mentionnés dans les sous-positions N°s 3827.04 à 3827.06
377	3827.65.00.00	10	-- Autres mélanges, non mentionnés dans les sous-positions N°s 3827.01 à 3827.04, contenant en masse 20 % ou plus de difluorométhane (HFC-32) et 20 % ou plus de tétrafluoroéthane (HFC-134a)
378	3827.68.00.00	10	-- Autres mélanges, non mentionnés dans les sous-positions N°s 3827.61 à 3827.65, contenant des substances des N°s 2903.41 à 2903.48
379	3827.69.00.00	10	-- Autres mélanges contenant d'autres hydrochlorofluorocarbures (HCFC) mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC) ou d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC), non mentionnés dans les sous-positions N°s 3827.61 à 3827.68
380	3827.90.00.00	10	3827.61 à 3827.68 - Autres mélanges du 38.27, contenant des dérivés halogénés du méthane, de l'éthane ou du propane, non dénommés ni compris ailleurs.
381	3903.19.00.00	5	-- Polystyrène autre qu'expansible
382	3903.90.00.00	5	- Autres polymères du styrène, sous formes primaires, du n° 39.03
383	3904.22.00.00	10	-- Poly(chlorure de vinyle) plastifié, à l'exception du Poly(chlorure de vinyle) non mélangé à d'autres substances
384	3905.12.00.00	5	-- Poly(acétate de vinyle) en dispersion aqueuse
385	3905.19.00.00	5	-- Poly(acétate de vinyle) autre qu'en dispersion aqueuse
386	3905.21.00.00	5	-- Copolymères d'acétate de vinyle en dispersion aqueuse
387	3905.29.00.00	5	-- Copolymères d'acétate de vinyle autre qu'en dispersion aqueuse
388	3905.91.00.00	5	-- Autres copolymères du n° 39.05
389	3905.99.00.00	5	-- Autres polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle, et autres polymères de vinyle, sous formes primaires, du n° 39.05
390	3906.10.00.00	5	- Poly(méthacrylate de méthyle)
391	3906.90.00.00	5	- Polymères acryliques sous formes primaires autres que poly(méthacrylate de méthyle)
392	3907.21.00.00	5	-- Méthylphosphonate de bis(polyoxyéthylène), sous formes primaires
393	3907.29.00.00	5	-- Autres polyéthers à l'exclusion du méthylphosphonate de bis(polyoxyéthylène), sous formes primaires
394	3907.50.00.00	5	- Résines alkydes sous formes primaires
395	3907.91.00.00	5	-- Autres polyesters, sous formes primaires, non saturés du n° 39.07
396	3907.99.00.00	5	-- Autres polyesters, sous formes primaires, du n° 39.07
397	3909.31.00.00	5	-- Poly(méthylène phényl isocyanate) (MDI brut, MDI polymérique)
398	3909.39.00.00	5	-- Résines aminiques du N°39.09, autres que ceux des sous-positions N°3909.10 à 3909.39, sous formes primaires
399	3911.20.00.00	5	- Poly(1,3-phénylène méthylphosphonate), sous formes primaires
400	3918.10.00.00	20	- Revêtements de sols (...), de murs ou plafonds, en polymères du chlorure de vinyle
401	3920.10.20.00	20	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères de l'éthylène, non alvéolaires, non renforcées, imprimées
402	3920.20.20.00	20	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du propylène, non alvéolaires, non renforcées, imprimées

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
403	3924.10.00.00	20	- Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine, en matières plastiques
404	3924.90.10.00	20	-- Cuvettes et seaux, en matières plastiques
405	3924.90.20.00	20	-- Biberons en matières plastiques
406	3924.90.90.00	20	-- Autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques, du n° 39.24
407	3925.10.00.00	20	- Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 l, en matières plastiques
408	3925.20.00.00	20	- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en matières plastiques
409	3925.30.00.00	20	- Volets, stores (y compris les stores vénitiens) et articles similaires, et leurs parties, en matières plastiques
410	3925.90.00.00	20	- Autres articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs
411	3926.30.00.00	20	- Garnitures pour meubles, carrosserie, ou similaires, en matières plastiques et en autres matières des n°s 39.01 à 39.14
412	3926.40.00.00	20	- Statuettes et autres objets d'ornementation, en matières plastiques et en autres matières des n°s 39.01 à 39.14
413	3926.90.91.00	20	--- Cure-dents, en matières plastiques et en autres matières des n°s 39.01 à 39.14
414	3926.90.99.00	20	--- Autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n°s 39.01 à 39.14, NDCA
415	4201.00.00.00	20	Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux (y compris les traits, laisses ... et articles similaires), en toutes matières.
416	4202.11.10.00	10	--- Malles, valises et malles ... serviettes, cartables..., à surface extérieure en cuir naturel ou reconstitué... pour l'industrie du montage
417	4202.12.10.00	10	--- Malles, valises et malles ... cartables..., à surface extérieure en matières plastiques ou textiles ... pour l'industrie du montage
418	4202.19.11.00	10	--- Malles, valises et malles, ... serviettes, cartables et contenants similaires, en carton...
419	4202.19.21.00	10	--- Malles, valises et malles, ... serviettes, cartables et contenants similaires, en métaux communs, ... pour l'industrie du montage
420	4202.19.91.00	10	--- Malles, valises et malles, ... serviettes, cartables ..., en autres matières, ... pour l'industrie du montage
421	4202.21.10.00	10	--- Sacs à main, même à bandoulière..., à surface extérieure en cuir naturel ou reconstitué ... pour l'industrie du montage
422	4202.22.10.00	10	--- Sacs à main, même à bandoulière..., à surface extérieure en matières plastiques ou textiles ... pour l'industrie du montage
423	4202.29.10.00	10	--- Autres sacs à main, même à bandoulière, entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage, du n° 42.02
424	4202.91.10.00	20	--- Autres articles de voyage, sacs et contenants ..., à surface extérieure, en cuir naturel ou reconstitué ... pour l'industrie du montage
425	4202.92.10.00	20	--- Autres articles de voyage, sacs et contenants ..., à surface extérieure en feuilles plastiques ou textiles ... pour l'industrie du montage
426	4202.99.10.00	20	--- Autres contenants en cuir naturel ou reconstitué ... entièrement à l'état démonté ou non monté ... pr ?industrie du montage, du n°42.02
427	4206.00.00.00	10	Ouvrages en boyaux, en baudruches, en vessies ou en tendons.
428	4303.10.00.00	20	- Vêtements et accessoires du vêtement en pelleteries
429	4304.00.00.00	20	Pelleteries factices et articles en pelleteries factices.

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
430	4407.13.00.00	10	-- Bois de E-P-S (épicéa (Picea spp.), pin (Pinus spp.) et sapin (Abies spp.)), sciés ou dédosés longitudinalement, tranchés ou déroulés (...), d'une épaisseur excédant 6 mm
431	4407.14.00.00	10	-- Bois de Hem-fir (hemlock de l'Ouest (Tsuga heterophylla) et sapin (Abies spp.)), sciés ou dédosés longitudinalement, tranchés ou déroulés (...), d'une épaisseur excédant 6 mm
432	4417.00.00.00	20	Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois.
433	4418.21.00.00	20	-- Portes et leurs cadres, chambranles et seuils, en bois tropicaux
434	4418.29.00.00	20	-- Portes et leurs cadres, chambranles et seuils, en bois autres que tropicaux
435	4418.92.00.00	20	-- Panneaux cellulaires en bois
436	4419.20.00.00	20	- Articles en bois tropicaux pour la table ou la cuisine
437	4810.19.00.00	20	-- Papiers et cartons pour écriture..., 10% au plus en feuilles, un côté n'excède pas 435mm et l'autre 297mm, non plié, sauf n°4810.14
438	4810.92.10.00	10	--- Papiers et cartons, multicouches, en rouleau, largeur n'excède pas 150mm ou feuilles...pas 435 mm et ... pas 297 mm, non plié
439	4811.41.90.00	10	--- Papiers auto-adhésifs, autres que ceux du n°481141.10
440	4819.20.10.00	10	-- Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé, doublés de film en polypropylène
441	4820.20.00.00	20	- Cahiers en papier ou carton
442	4820.30.00.00	20	- Classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers, en papier ou carton
443	4823.20.00.00	10	- Papier et carton-filtre
444	4823.40.00.00	20	- Papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en bobines, en feuilles ou en disques
445	4823.61.00.00	20	-- Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles similaires, en bambou
446	4823.69.00.00	20	-- Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles similaires, en papier ou carton, autres qu'en bambou
447	4911.99.10.00	20	--- Imprimés à caractère administratif
448	4911.99.91.00	20	---- Cartes de recharge téléphoniques
449	4911.99.99.00	20	---- Autres imprimés du n° 49.11
450	5208.51.10.00	35	--- Tissus de coton imprimés, au moins 85% de coton, à armure toile, poids n'excède pas 100g/m², ... procédé d'impression à base de cire (WAX)
451	5208.52.10.00	35	--- Tissus de coton imprimés, au moins 85% de coton, armure toile, poids excède 100g/m² mais pas 200g/m², ... impression à base de cire (WAX)
452	5209.51.10.00	35	--- Tissus de coton, au moins 85% de coton, poids excédant 200g/m², imprimés, à armure toile, ... impression à base de cire (WAX)
453	5210.51.10.00	35	--- Tissus de coton imprimés, moins de 85% de coton, avec fibres synthét. ... , pds n'excède pas 200g/m², armure toile, ... à base de cire (WAX)
454	5211.51.10.00	35	--- Tissu de coton, moins de 85% de coton, avec fibres synthét. ... , poids excède 200g/m², à armure toile, imprimés à base de cire (WAX)
455	5407.91.00.00	10	-- Autres tissus de fils de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.04, écrus ou blanchis
456	5407.92.00.00	20	-- Autres tissus de fils de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.04, teints

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
457	5407.93.00.00	20	-- Autres tissus de fils de filaments synthétiq., y cpris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.04, en fils de diverses couleurs
458	5408.10.00.00	20	- Tissus de fils de filaments artificiels obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose
459	5408.21.00.00	10	-- Autres tissus, contenant au moins 85% en poids de filaments ou de lames ou formes similaires, artificiels, écrus ou blanchis
460	5408.22.00.00	20	-- Autres tissus, contenant au moins 85% en poids de filaments ou de lames ou formes similaires, artificiels, teints
461	5408.23.00.00	20	-- Autres tissus, contenant au moins 85% en poids de filaments ou de lames ou formes similaires, artificiels, en fils de diverses couleurs
462	5408.24.00.00	20	-- Autres tissus, contenant au moins 85% en poids de filaments ou de lames ou formes similaires, artificiels, imprimés
463	5408.31.00.00	10	-- Autres tissus de fils de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.05, écrus ou blanchis
464	5408.32.00.00	20	-- Autres tissus de fils de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.05, teints
465	5408.33.00.00	20	-- Autres tissus de fils de filaments artificiels, y cpris les tissus obtenus à partir des produits du n°54.05, en fils de diverses couleurs
466	5408.34.00.00	20	-- Autres tissus de fils de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.05, imprimés
467	5501.11.00.00	10	-- Câbles de filaments synthétiques d'a.amides
468	5501.19.00.00	10	-- Câbles de filaments synthétiques de nylon ou d'autres polyamides (sauf ceux d'aramides)
469	5501.20.00.00	10	- Câbles de filaments synthétiques de polyesters
470	5501.30.00.00	10	- Câbles de filaments synthétiques acryliques ou modacryliques
471	5502.10.00.00	5	- Câbles de filaments d'acétate de cellulose
472	5502.90.00.00	5	- Câbles de filaments artificiels, autres que d'acétate de cellulose
473	5503.11.00.00	10	-- Fibres synthétiques d'aramides discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature
474	5503.19.00.00	10	-- Fibres synth. de nylon ou d'aut. polyr mides (sauf aramides), discontinues, non cardées ni peignées ni autr. transformées pour la filature
475	5503.20.00.00	10	- Fibres synthétiques de polyesters discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature
476	5503.30.00.00	10	- Fibres synthétiques acryliques ou modacryliques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature
477	5503.40.00.00	10	- Fibres synthétiques de polypropylène discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature
478	5503.90.00.00	10	- Autres fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature, du n° 55.03
479	5504.10.00.00	10	- Fibres artificielles de rayonne viscose discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature
480	5504.90.00.00	10	- Fibres artificielles discontinues autres que de rayonne viscose, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature
481	5505.10.00.00	10	- Déchets de fibres synthétiques (y compris les blouses, les déchets de fils et les effilochés)
482	5505.20.00.00	10	- Déchets de fibres artificielles (y compris les blouses, les déchets de fils et les effilochés)
483	5506.10.00.00	10	- Fibres synthétiques discontinues de nylon ou d'autres polyamides, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
484	5506.20.00.00	10	- Fibres synthétiques discontinues de polyester, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature
485	5506.30.00.00	10	- Fibres synthétiques discontinues acryliques ou modacryliques cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature
486	5506.40.00.00	10	- Fibres synthétiques discontinues de polypropylène, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature
487	5506.90.00.00	10	- Autres fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature, du n° 55.06
488	5507.00.00.00	10	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature.
489	5508.10.00.00	10	- Fils à coudre de fibres synthétiques discontinues, même conditionnés pour la vente au détail
490	5508.20.00.00	10	- Fils à coudre de fibres artificielles discontinues, même conditionnés pour la vente au détail
491	5509.11.00.00	10	-- Fils de fibres synth. discontinues (sauf fils à coudre), d'au moins 85% en poids de fib. de nylon ou d'aut. polyamides, simples, NCVD
492	5509.12.00.00	10	-- Fils à coudre de fibres synth. (sauf fils à coudre), d'au moins 85% en poids de fib. de nylon ou d'aut. polyamides retors ou câblés, NCVD
493	5509.21.00.00	10	-- Fils de fibres synthétiques discontinues (sauf fils à coudre), contenant au moins 85% en poids de fibres de polyester, simples, NCVD
494	5509.22.00.00	10	-- Fils de fibres synthétiques discontinues (sauf fils à coudre), contenant au moins 85% en poids de fibres retors ou câblés, NCVD
495	5509.31.00.00	10	Fils de fibres synthétiques discontinues (sauf fils à coudre), d'au moins 85% en poids de fibres acryliques ou modacryliques, simples, NCVD.
496	5509.32.00.00	10	-- Fils de fibres synth. discontinues (sauf fils à coudre), d'au moins 85% en poids de fib. acryliques ou modacryliq. retors ou câblés, NCVD
497	5509.41.00.00	10	-- Autres fils de fibres synth. discontinues (sauf fils à coudre), d'au moins 85% en poids de fib. synth. disc., simples, NCVD, du n° 55.09
498	5509.42.00.00	10	-- Autres fils de fibres synthétiques discontinues (sauf fils à coudre), d'au moins 85% en poids de fib. retors ou câblés, NCVD, du n° 55.09
499	5509.51.00.00	10	-- Autres fils de fibres discontinues de polyester (sauf fils à coudre), mélangées pcplt ou uniquement avec des fib. artificielles disc., NCVD
500	5509.52.00.00	10	-- Autres fils de fibres discontinues de polyester (sauf fils à coudre) mélangées pcplt ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, NCVD
501	5509.53.00.00	10	-- Autres fils de fibres discontinues de polyester (sauf fils à coudre), mélangées principalement ou uniquement avec du coton, NCVD
502	5509.59.00.00	10	-- Autres fils de fibres discontinues de polyester (sauf fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, du n° 55.09
503	5509.61.00.00	10	-- Autres fils de fibres disc. acryliq. ou modacryliq. (sauf fils à coudre) mélangées pcplt ou unqnt avec de la laine ou des poils fins, NCVD
504	5509.62.00.00	10	-- Autres fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques (sauf fils à coudre), mélangées pcplt ou uniquement avec du coton, NCVD
505	5509.69.00.00	10	- Autres fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques (sauf fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, du n° 55.09
506	5509.91.00.00	10	-- Autres fils de fibres synthétiques discontinues (sauf fils à coudre) mélangés pcplt ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, NCVD
507	5509.92.00.00	10	-- Autres fils de fibres synthétiques discontinues (sauf fils à coudre) mélangés principalement ou uniquement avec du coton, NCVD
508	5509.99.00.00	10	-- Autres fibres synthétiques discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, du n° 55.09
509	5510.11.00.00	10	-- Fils de fibres artificielles (sauf fils à coudre) contenant au moins 85% en poids de fibres artificielles discontinues, simples, NCVD
510	5510.12.00.00	10	-- Fils de fibres artificielles (sauf fils à coudre) cont. au moins 85% en poids de fib. artificielles discontinues, retors ou câblés, NCVD

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
511	5510.20.00.00	10	- Autres fils de fibres artificielles discontinues (sauf fils à coudre) mélangés pcplt ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, NCVD
512	5510.30.00.00	10	- Autres fils de fibres artificielles discontinues (sauf fils à coudre), mélangés principalement ou uniquement avec du coton, NCVD
513	5510.90.00.00	10	- Autres fils de fibres artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, du n° 55.10
514	5511.10.00.00	10	- Fils de fibres synthétiques discontinues (sauf fils à coudre), contenant au moins 85% en poids de ces fibres, CVD
515	5511.20.00.00	10	- Fils de fibres synthétiques discontinues (sauf fils à coudre), contenant moins de 85% en poids de ces fibres, CVD
516	5511.30.00.00	10	- Fils de fibres artificielles discontinues (sauf fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail
517	5512.11.00.00	10	-- Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85% en poids de fibres discontinues de polyester, écrus ou blanchis
518	5512.21.00.00	10	-- Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85% en poids de fibres acryliques ou modacryliques, écrus ou blanchis
519	5512.29.10.00	20	--- Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85% en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, imprimés
520	5512.91.00.00	10	-- Autres tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85% en poids de fibres discontinues, écrus ou blanchis
521	5512.99.10.00	20	--- Autres tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85% en poids de fibres discontinues, imprimés
522	5513.12.00.00	10	-- Tissus de fib. synt. disc. de polyester, à...sergé...moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...n'excd. pas 170g/m², écrus ou blanc.
523	5513.13.00.00	10	-- Autres tissus de fib. synt. disc. de polyester...moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...n'excd. pas 170g/m², écrus ou blanc.
524	5513.19.00.00	10	-- Tissus de fibres synt. disc. aut. que polyester...moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...n'excd. pas 170g/m², écrus ou blanc.
525	5513.21.00.00	20	-- Tissus de fib. synt. disc. de polyester, à armure toile, moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...n'excd. pas 170g/m², teints
526	5513.23.00.00	20	-- Autres tissus de fib. synt. disc. de polyester contenant moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...n'excd. pas 170g/m², teints
527	5513.29.00.00	20	-- Tissus de fibres synt. disc. aut. que polyester contenant moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...n'excd. pas 170g/m², teints
528	5513.31.00.00	20	-- Tissus de fib. synt. disc. de polyester, à...toile, moins de 85% en poids...mél...du coton...n'excd. pas 170g/m², en fils diverses couleurs
529	5513.39.00.00	20	-- Autres tissus de fib. synt. disc. contenant moins de 85% en poids...mél...du coton,...n'excd. pas 170g/m², en fils de diverses couleurs
530	5513.41.00.00	20	-- Tissus de fibres synthétiques discontinues de polyester, à...toile, moins de 85% en poids...mél...du coton...n'excd. pas 170g/m², imprimés
531	5514.11.00.00	10	-- Tissus de fib. synt. disc. de polyester, à...toile, moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...excédant 170g/m², écrus ou blanc.
532	5514.12.00.00	10	-- Tissus de fib. synt. disc. de polyester, à...sergé...moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...excédant 170g/m², écrus ou blanc.
533	5514.19.00.00	10	-- Autres tissus de fibres synt. disc. cont. moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...excédant pas 170g/m², écrus ou blanchis
534	5514.21.00.00	20	-- Tissus de fib. synt. disc. de polyester, à armure toile, moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...excédant 170g/m², teints
535	5514.22.00.00	20	-- Tissus de fib. synt. disc. de polyester, à armure sergé...moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...excédant 170g/m², teints
536	5514.23.00.00	20	-- Autres tissus de fibres synthétiques discontinues de polyester, moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...excédant 170g/m², teints
537	5514.30.00.00	20	- Tissus de fibres synt. disc., cont. moins de 85 % en poids... mélangés...avec du coton...excédant 170g/m², en fils de diverses couleurs

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
538	5514.41.00.00	20	-- Tissus de fib. synt. disc. de polyester, à armure toile, moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...excédant 170g/m², imprimés
539	5514.42.00.00	20	-- Tissus de fib. synt. disc. de polyester, à armure sergé...moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...excédant 170g/m², imprimés
540	5514.43.00.00	20	-- Autres tissus de fibres synthétiques disc. de polyester, moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...excédant 170g/m², imprimés
541	5514.49.00.00	20	-- Tissus de fibres synthétiques disc. aut. que de polyester, moins de 85% en poids...mélangés...avec du coton,...excédant 170g/m², imprimés
542	5515.11.00.00	20	-- Tissus de fibres discontinues de polyester mélangées principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de rayonne viscose
543	5515.12.00.00	20	-- Tissus de fibres discontinues de polyester mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels
544	5515.13.00.00	20	-- Tissus de fibres discontinues de polyester mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins
545	5515.21.00.00	20	-- Tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques mélangées pcplt ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels
546	5515.22.00.00	20	-- Tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins
547	5515.29.00.00	20	-- Autres tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques du n° 55.15
548	5515.91.00.00	20	-- Autres tissus de fibres synthétiques discontinues mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels
549	5516.11.00.00	10	-- Tissus de fibres artificielles discontinues contenant au moins 85% en poids de fibres artificielles discontinues, écrus ou blanchis
550	5516.12.00.00	20	-- Tissus de fibres artificielles discontinues contenant au moins 85% en poids de fibres artificielles discontinues, teints
551	5516.13.00.00	20	-- Tissus de fibres artificielles discontinues cont. au moins 85% en poids de fib. artificielles discontinues, en fils de diverses couleurs
552	5516.14.00.00	20	-- Tissus de fibres artificielles discontinues contenant au moins 85% en poids de fibres artificielles discontinues, imprimés
553	5516.21.00.00	10	-- Tissus de fibres artif. disc. moins de 85% en poids de ces fib. mél. pcplt ou unigt avec des filaments synt. ou artif., écrus ou blanchis
554	5516.22.00.00	20	-- Tissus de fibres artificielles disc. moins de 85% en poids de ces fib. mél. pcplt ou unigt avec des filaments synt. ou artif., teints
555	5516.23.00.00	20	-- Tissus de fibres artif. disc. moins de 85% en poids de ces fib. mél. pcplt ou...avec des filam. synt. ou artif. en fils diverses couleurs
556	5516.24.00.00	20	-- Tissus de fibres artificielles disc. moins de 85% en poids de ces fib. mél. pcplt ou unigt avec des filaments synt. ou artif., imprimés
557	5516.31.00.00	10	-- Tissus de fibres artif. disc. moins de 85% en poids de ces fib. mél. pcplt ou unigt avec de la laine ou des poils fins, écrus ou blanchis
558	5516.32.00.00	20	-- Tissus de fibres artificielles disc. moins de 85% en poids de ces fibres mél. pcplt ou unigt avec de la laine ou des poils fins, teints
559	5516.33.00.00	20	-- Tissus de fibres artif. disc. moins de 85% en poids de ces fib. mél. pcplt..avec de la laine ou des poils fins, en fils diverses couleurs
560	5516.34.00.00	20	-- Tissus de fibres artificielles disc. moins de 85% en poids de ces fib. mél. pcplt ou unigt avec de la laine ou des poils fins, imprimés
561	5516.41.00.00	10	-- Tissus de fibres artificielles discontinues moins de 85% en poids de ces fibres mél. pcplt ou unigt avec du coton, écrus ou blanchis
562	5516.42.00.00	20	-- Tissus de fibres artificielles discontinues moins de 85% en poids de ces fibres mélangées pcplt ou uniquement avec du coton, teints
563	5516.43.00.00	20	-- Tissus de fibres artificielles discontinues moins de 85% en poids de ces fib. mél. pcplt ou unigt avec du coton, en fils diverses couleurs
564	5516.44.00.00	20	-- Tissus de fibres artificielles discontinues moins de 85% en poids de ces fibres mélangées pcplt ou uniquement avec du coton, imprimés

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
565	5516.91.00.00	20	-- Autres tissus de fibres artificielles discontinues, écrus ou blanchis, du n° 55.16
566	5516.92.00.00	20	-- Autres tissus de fibres artificielles discontinues, teints, du n° 55.16
567	5516.93.00.00	20	-- Autres tissus de fibres artificielles discontinues, en fils de diverses couleurs, du n° 55.16
568	5516.94.00.00	20	-- Autres tissus de fibres artificielles discontinues, imprimés, du n° 55.16
569	5601.30.00.00	20	- Tontisses, nœuds et noppes (boutons) de matières textiles
570	5603.91.00.00	20	-- Autres nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, d'un poids n'excédant pas 25 g/m²
571	5603.92.00.00	20	-- Autres nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, d'un poids supérieur à 25 g/m² mais n'excédant pas 70 g/m²
572	5603.94.00.00	20	-- Autres nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, d'un poids supérieur à 150 g/m²
573	5604.10.00.00	10	- Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles
574	5604.90.00.00	10	- Fils textiles, lames et formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de mat. plast.
575	5605.00.00.00	10	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, consti. par des fils textiles, des lames ou formes simil. des n°s 54.04 ou 54.05...de métal
576	5606.00.00.00	10	Fils, lames et formes simil. des n°s 54.04 ou 54.05, guipés aut. que ...n°56.05 et ...crin guipés; fils de chenille; fils dits «de chaînette».
577	5607.41.00.00	10	-- Ficelles lieuses ou botteleuses de polyéthylène ou de polypropylène, même imprégnées, ...ou gainées de caoutchouc ou de matière plastique
578	5607.49.00.00	10	-- Autres ficelles, cordes et cordages de polyéthylène ou de polypropylène, même imprégnés ...de caoutchouc ou de matières plastiques
579	5607.50.00.00	10	- Ficelles, cordes et cordages d'autres fibres synthétiques, même imprégnés, enduits, ...ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique
580	5608.11.00.00	5	-- Filets confectionnés pour la pêche en matières textiles synthétiques ou artificielles
581	5702.31.00.00	20	-- Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, à velours, non confectionnés, non touffetés ni floqués
582	5704.20.00.00	20	- Carreaux en feutre, non touffetés ni floqués même confectionnés dont la surface excède 0,3 m² mais n'excède pas 1 m²
583	5801.10.00.00	20	- Velours et peluche tissés et tissus de chenille, de laine ou de poils fins, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06
584	5801.31.00.00	20	-- Velours et peluches par la trame, de fibres synthétiques ou artificielles, non coupés, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06
585	5801.32.00.00	20	-- Velours et peluches par la trame, de fibres synthétiq. ou artificielles, coupés, côtelés, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06
586	5801.36.00.00	20	-- Tissus de chenille, de fibres synthétiques ou artificielles, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06
587	5801.37.00.00	20	-- Velours et peluches par la chaîne, de fibres synthétiques ou artificielles, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06
588	5801.90.00.00	20	- Velours et peluches tissés et tissus de chenille, d'autres matières textiles, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06
589	5802.10.00.00	20	- Tissus bouclés du genre éponge, en coton, autres que les articles du n° 58.06
590	5802.20.00.00	20	- Tissus bouclés du genre éponge, en matières textiles à l'exclusion du coton, autres que les articles du n° 58.06
591	5802.30.00.00	20	- Surfaces textiles touffetées, autres que les produits du n° 57.03

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
592	5804.10.00.00	20	- Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées
593	5804.21.00.00	20	-- Dentelles à la mécanique, de fibres synthétiq. ou artificielles, en pièces, bande ou motifs, autres que les produits des n°s 60.02 à 60.06
594	5804.29.00.00	20	-- Dentelles à la mécanique d'autres matières textiles, en pièces, bande ou motifs, autres que les produits des n°s 60.02 à 60.06
595	5804.30.00.00	20	- Dentelles à la main, en pièces, en bande ou en motifs, autres que les produits des n°s 60.02 à 60.06
596	5805.00.00.00	20	Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, ... et similaires) et tapisseries à l'aiguille (au petit point ...), même confectionnées.
597	5806.10.00.00	20	- Rubanerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge, autres que les articles du n° 58.07
598	5806.31.00.00	20	- Rubanerie de coton, autres que les articles du n° 58.07
599	5809.00.00.00	20	Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du n°56.05, pour l'habillement, l'ameublement ...NDCA.
600	5810.10.00.00	20	- Broderies chimiques ou aériennes et broderies à fond découpé, en pièces, en bandes ou en motifs
601	5901.90.00.00	20	- Toiles à calquer ou transparentes pour dessin; toiles préparées pour la peinture; bougran et tissus similaires raidis pour la chapellerie
602	5902.10.00.00	10	- Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides
603	5902.20.00.00	10	- Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de polyesters
604	5902.90.00.00	10	- Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose
605	5904.10.00.00	20	- Linoléums, même découpés
606	5904.90.00.00	20	- Revêtements de sol consistant en un enduit ou un recouvrement appliqué sur un support textile, même découpés
607	6001.21.00.00	20	-- Etoffes à boucles de coton, en bonneterie
608	6001.22.00.00	20	-- Etoffes à boucles de fibres synthétiques artificielles, en bonneterie
609	6001.29.00.00	20	-- Etoffes à boucles d'autres matières textiles, en bonneterie
610	6001.91.00.00	20	-- Velours et peluches, de coton, en bonneterie
611	6002.40.00.00	20	- Etoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères sans fils de caoutchouc
612	6002.90.00.00	20	- Autres étoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de caoutchouc
613	6003.10.00.00	20	- Etoffes de bonneterie de laine ou de poils fins d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des n°s 60.01 et 60.02
614	6003.20.00.00	20	- Etoffes de bonneterie de coton d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des n°s 60.01 et 60.02
615	6003.30.00.00	20	- Etoffes de bonneterie de fibres synthétiques d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des n°s 60.01 et 60.02
616	6003.40.00.00	20	- Etoffes de bonneterie de fibres artificielles d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des n°s 60.01 et 60.02
617	6003.90.00.00	20	- Autres étoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des n°s 60.01 et 60.02
618	6004.10.00.00	20	- Etoffes de bonneterie d'une largeur excédant 30cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères sans fils de caoutchouc

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE :

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
619	6004.90.00.00	20	- Autres étoffes de bonneterie d'une largeur excédant 30 cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de caoutchouc
620	6005.37.00.00	20	-- Etoffes de bonneterie-chaîne (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), de fibres synthétiques, autres que celles mentionnées dans la Note 1 de sous-positions du Chapitre 60.01 à 60.04, teintes
621	6005.38.00.00	20	-- Etoffes de bonneterie-chaîne (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), de fibres synthétiques, autres que celles mentionnées dans la Note 1 de sous-positions du Chapitre 60.01 à 60.04, imprimées
622	6005.39.00.00	20	-- Etoffes de bonneterie-chaîne (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), de fibres synthétiques, autres que celles mentionnées dans la Note 1 de sous-positions du Chapitre 60.01 à 60.04, imprimées
623	6005.41.00.00	20	-- Etoffes de bonneterie-chaîne (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), de fibres artificielles, écruës ou blanchies, autres que celles des n°s 60.01 à 60.04
624	6005.42.00.00	20	-- Etoffes de bonneterie-chaîne (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), de fibres artificielles, teintes, autres que celles des n°s 60.01 à 60.04
625	6005.43.00.00	20	-- Etoffes de bonneterie-chaîne (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), de fibres artificielles, en fils de diverses couleurs, autres que celles des n°s 60.01 à 60.04
626	6005.44.00.00	20	-- Etoffes de bonneterie-chaîne (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), de fibres artificielles, imprimées, autres que celles des n°s 60.01 à 60.04
627	6005.90.00.00	20	-- Autres étoffes de bonneterie-chaîne (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), autres que de coton, de fibres synthétiques, de fibres artificielles ou celles des n°s 60.01 à 60.04
628	6006.32.00.00	20	-- Autres étoffes de bonneterie de fibres synthétiques, teintes
629	6006.41.00.00	20	-- Autres étoffes de bonneterie de fibres artificielles, écruës ou blanchies
630	6006.42.00.00	20	-- Autres étoffes de bonneterie de fibres artificielles, teintes
631	6006.43.00.00	20	-- Autres étoffes de bonneterie de fibres artificielles, en fils de diverses couleurs
632	6006.44.00.00	20	-- Autres étoffes de bonneterie de fibres artificielles, imprimées
633	6104.31.00.00	20	-- Vestes de laine ou de poils fins, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
634	6104.33.00.00	20	-- Vestes de fibres synthétiques, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
635	6104.41.00.00	20	-- Robes de laine ou de poils fins, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
636	6104.51.00.00	20	-- Jupes et jupes-culottes de laine ou de poils fins, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
637	6104.61.00.00	20	-- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (sauf pour bain), de laine ou poils fins, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
638	6107.22.00.00	20	-- Chemises de nuit et pyjamas de fibres synthétiques ou artificielles, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
639	6107.99.00.00	20	-- Peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires d'autres matières textiles, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
640	6108.11.00.00	20	-- Combinaisons ou fonds de robes et jupons de fibres synthétiques ou artificielles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
641	6108.19.00.00	20	-- Combinaisons ou fonds de robes et jupons d'autres matières textiles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
642	6108.99.00.00	20	-- Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires d'autres mat. textiles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes
643	6110.11.00.00	20	-- Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires y compris les sous-pulls, de laine, en bonneterie
644	6110.12.00.00	20	-- Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires y compris les sous-pulls, de chèvre de Cachemire, en bonneterie
645	6110.19.00.00	20	-- Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires y compris les sous-pulls, d'autres poils fins, en bonneterie

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
646	6112.20.00.00	20	- Combinaisons et ensembles de ski, en bonneterie
647	6115.22.00.00	20	-- Autres collants (bas-culottes) de fibres synthétiques, titrant en fils simples 67 décitex ou plus, en bonneterie
648	6115.30.00.00	20	- Autres bas et mi-bas de femmes titrant en fils simples moins de 67 décitex, en bonneterie
649	6115.94.00.00	20	-- Autres chaussettes et articles chaussants, de laine ou de poils fins, en bonneterie
650	6116.91.00.00	20	-- Gants, mitaines et moufles, de laine ou de poils fins, en bonneterie
651	6116.92.00.00	20	-- Gants, mitaines et moufles de coton, en bonneterie
652	6117.90.00.00	20	- Parties de vêtements ou accessoires de vêtements, en bonneterie
653	6202.20.00.00	20	- Manteaux, cabanis, capes, anoraks, blousons et articles similaires de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes, à l'exclusion des articles du n° 62.03.
654	6204.11.00.00	20	hommes ou garçonnets -- Costumes tailleurs de laine ou de poils fins pour femmes ou fillettes
655	6204.13.00.00	20	-- Costumes tailleurs de fibres synthétiques pour femmes ou fillettes
656	6204.21.00.00	20	-- Ensembles de laine ou de poils fins pour femmes ou fillettes
657	6204.41.00.00	20	-- Robes de laine ou de poils fins pour femmes ou fillettes
658	6204.51.00.00	20	-- Jupes et jupes-culottes de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes
659	6204.61.00.00	20	-- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes
660	6206.20.00.00	20	-Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes
661	6207.22.00.00	20	-- Chemises de nuits, pyjamas et articles similaires, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets
662	6208.11.00.00	20	-- Combinaison ou fonds de robes, jupons et articles similaires, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes
663	6208.29.00.00	20	-- Chemises de nuits, pyjamas et articles similaires, d'autres matières textiles (autres que coton, fibres synthétiques ou artificielles), pour femmes ou fillettes
664	6213.20.00.00	20	- Mouchoirs et pochettes de coton
665	6214.20.00.00	20	-Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-sol, mantilles, voiles et voilettes et articles similaires, de laine ou de poils fins
666	6217.90.00.00	20	- Parties de vêtements ou d'accessoire de vêtements autres que celles du n° 62.12
667	6301.10.00.00	20	- Couvertures chauffantes électriques
668	6304.11.00.00	20	-- Couvre-lits en bonneterie
669	6304.91.00.00	20	-- Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du n° 94.04, en bonneterie, du N°63.04
670	6306.30.00.00	20	- Voiles pour embarcations
671	6401.10.10.00	10	-- Chaussures comportant, à l'avant une coquille de protection en métal...à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage
672	6401.92.10.00	10	--- Chaussures couvrant la cheville mais ne couvrant pas le genou...à l'état démonté ou non monté, importées pour l'industrie du montage

LES PRODUITS ORIGINAIREs DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
673	6401.99.10.00	10	--- Chaussures autres que celles couvrant la cheville mais pas le genou...à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage
674	6402.12.10.00	20	--- Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges, ... à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage
675	6402.12.90.00	20	--- Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges, importées autres que pour l'industrie du montage
676	6402.19.10.00	10	--- Chaussures de sport autres que celles de ski et pour le surf des neiges...démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage
677	6402.20.10.00	10	--- Chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons...démonté ou non monté importées pr l'indus. du montage
678	6402.91.10.00	10	--- Chaussures couvrant la cheville, présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage
679	6402.99.10.00	10	--- Chaussures autres que celles couvrant la cheville ... entièrement à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage
680	6403.12.10.00	20	--- Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges ... à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage
681	6403.19.10.00	10	--- Chaussures de sport autres que de ski ou pour le surf des neiges, ...à l'état démonté ou non monté, importées pour l'industrie du montage
682	6403.20.10.00	10	-- Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et... le gros orteil...à l'état démonté ou non monté importés pr l'industrie du montage
683	6403.40.10.00	10	-- Autre chaussures comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal...démonté ou non monté, importées pour l'industrie du montage
684	6403.51.10.00	10	--- Autres chaussures à semelles extérieures en cuir naturel couvrant la cheville...démonté ou non monté,importées pr l'industrie du montage
685	6403.59.10.00	10	--- Autres chaussures à semelles ext. en cuir naturel, ne couvrant pas la cheville...démonté ou non monté,importées pr l'industrie du montage
686	6403.91.10.00	10	--- Autres chaussures couvrant la cheville, ... à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage, du n° 64.03
687	6403.99.10.00	10	--- Autres chaussures ne couvrant pas la cheville, ... à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage, du n° 64.03
688	6404.11.10.00	10	--- Chaussures de sport...similaires, à semelles ext. en caout. ou en mat. plast...démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage
689	6404.19.10.00	10	--- Autres chaussures à semelles ext. en caout. ou en mat. plast... démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage, du n°64.04
690	6404.20.10.00	10	-- Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué ...à l'état démonté ou non monté importées pr l'industrie du montage
691	6405.10.10.00	10	-- Autres chaussures à dessus en cuir naturel ou reconstitué, ... à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage
692	6405.20.10.00	10	-- Autres chaussures à dessus en matières textiles... à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage
693	6405.90.10.00	10	-- Autres chaussures, présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage du n° 64.05
694	6406.10.00.00	10	- Dessus de chaussures et leurs parties, à l'exclusion des contreforts et bouts durs
695	6406.20.00.00	10	- Semelles extérieures et talons, en caoutchouc ou en matière plastique
696	6406.90.10.00	10	-- Jambières, guêtres et articles similaires et leurs parties
697	6406.90.20.00	10	-- Assemblages formés de dessus de chaussures fixés aux semelles premières en toutes matières autres que le métal
698	6406.90.90.00	10	-- Semelles intérieures amovibles, talonnettes et articles similaires amovibles
699	6501.00.00.00	10	Cloches non dressées (...) ni tournurées (...), plateaux (...), manchons (...) même fendus ... sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux.

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
700	6502.00.00.00	10	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes...non dressées (...) ni tournurées (...) ni garnies.
701	6506.10.00.00	10	- Coiffures de sécurité, même garnies
702	6507.00.00.00	10	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie.
703	6603.20.00.00	10	- Montures assemblées, même avec mâts ou manches, pour parapluies, ombrelles ou parasols
704	6603.90.00.00	10	- Autres parties, garnitures et accessoires pour articles des n°s 66.01 ou 66.02
705	6811.40.90.00	20	-- Ouvrages contenant de l'amiant à l'exclusion des tuyaux, gaines et accessoires de tuyauterie pour canalisation d'eau
706	6811.82.00.00	20	-- Plaques autres qu'ondulées, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires, ne contenant pas d'amiant
707	7010.90.11.00	10	--- Bouteilles, bonbonnes et flacons, en verre, d'une contenance excédant 1 l
708	7010.90.12.00	10	--- Bocaux, pots et autres récipients similaires y compris les bocaux à conserves, en verre, d'une contenance excédant 1 l
709	7010.90.19.00	10	--- Emballages tubulaires et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre, d'une contenance excédant 1 l
710	7010.90.21.00	10	--- Bouteilles, bonbonnes et flacons, en verre, d'une contenance excédant 0,33 l mais n'excédant pas 1 l
711	7010.90.22.00	10	--- Bocaux, pots et autres récipients simil. y compris les bocaux à conserves, en verre, d'une contenance excéd. 0,33 l mais n'excéd. pas 1 l
712	7010.90.29.00	10	--- Emballages tubulaires et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre, d'une contenance excédant 0,33 l mais n'excédant pas 1 l
713	7010.90.31.00	10	--- Bouteilles, bonbonnes et flacons, en verre, d'une contenance excédant 0,15 l mais n'excédant pas 0,33 l
714	7010.90.32.00	10	--- Bocaux, pots et autres récipients simil. y compris les bocaux à conserves, en verre, d'une contenance excéd. 0,15 l mais n'excéd. pas 0,33 l
715	7010.90.39.00	10	--- Emballages tubulaires et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre, d'une contenance excéd. 0,15 l mais n'excéd. pas 0,33 l
716	7010.90.41.00	10	--- Bouteilles, bonbonnes et flacons, en verre, d'une contenance n'excédant pas 0,15 l
717	7010.90.42.00	10	--- Bocaux, pots et autres récipients similaires y compris les bocaux à conserves, en verre, d'une contenance n'excédant pas 0,15 l
718	7010.90.49.00	10	--- Emballages tubulaires et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre, d'une contenance n'excédant pas 0,15 l
719	7020.00.90.00	20	- Autres ouvrages en verre à l'exclusion des flotteurs pour filets de pêche
720	7207.11.00.00	5	-- Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids moins de 0,25 % de carbone, de section transversale carrée ou rectangul...
721	7207.12.00.00	5	-- Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids moins de 0,25% de carbone, de section transversale rectangul. aut. que...
722	7207.19.00.00	5	-- Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids moins de 0,25% de carbone, du n° 72.07
723	7207.20.00.00	5	- Demi-produits en fer ou en aciers non alliés contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone
724	7210.61.10.00	5	--- Produits laminés plats, en fer ou en acier non allié, d'une largeur de 600mm ou plus, revêtus d'alliage d'aluminium et de zinc, enroulés
725	7210.61.90.00	20	--- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, de largeur de 600mm ou plus, revêtus d'alliage d'aluminium et zinc, non enroulés
726	7210.69.10.00	5	--- Produits laminés plats, en fer ou acier non allié, d'une largeur de 600 mm ou plus, revêtus d'aluminium autre que du n°7210.61, enroulés

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
727	7210.69.90.00	20	--- Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés, largeur de 600 mm ou plus, revêtus d'aluminium autre que du n°7210.61, non enroulés
728	7210.70.10.00	5	--- Produits laminés plats, en fer ou acier non allié, largeur de 600 mm ou plus, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques, enroulés
729	7210.70.90.00	20	--- Produits laminés plats, en fer ou acier non allié, largeur 600mm ou plus, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques, non enroulés
730	7210.90.10.00	20	-- Tôles ondulées, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, revêtues d'autres matières
731	7303.00.10.00	10	- Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte, des types utilisés pour canalisation sous pression
732	7304.31.10.00	10	--- Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, section circulaire, en fer ou acier non allié, étirés...à froid...pr canal. sous pression
733	7304.31.90.00	20	--- Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, étirés ou laminés à froid, du n°73.04
734	7304.39.90.00	20	--- Autres tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer ou aciers non alliés, du n° 73.04
735	7304.41.90.00	20	--- Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, section circul., en acier inox., étirés...à froid, aut. que pr canalisation sous pression
736	7304.49.90.00	20	--- Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, section circul., en aciers inox., non étirés ni...à froid, aut. que pr canalisation sous...
737	7304.59.90.00	20	--- Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, section circul., en aut. aciers alliés, non étirés ni...à froid, aut. que pr canal. sous...
738	7304.90.00.00	20	- Autres tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier, du n° 73.04
739	7305.31.90.00	20	--- Autres tubes et tuyaux soudés longitudinalement, de section circulaire, d'un diamètre excédant 406,4mm, en fer ou en acier, du n°73.05
740	7305.39.90.00	20	--- Autres tubes et tuyaux soudés autr. que longitudinalement, section circulaire, diamètre excédant 406,4mm, en fer ou acier, du n°73.05
741	7306.30.90.00	20	-- Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés aut. que pour canalisation sous pression
742	7306.40.90.00	20	-- Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables, autres que pour canalisation sous pression
743	7307.11.90.00	20	--- Accessoires de tuyauterie, moulés, en fonte non malléable, autres que des types utilisés pour canalisation sous pression
744	7307.19.00.00	20	-- Accessoires de tuyauterie, moulés, en fonte (sauf non malléable), fer ou acier
745	7307.21.00.00	20	-- Brides en aciers inoxydables
746	7307.22.00.00	20	-- Coudes, courbes et manchons, filetés, en aciers inoxydables
747	7307.23.00.00	20	-- Accessoires de tuyauterie à souder bout à bout, en aciers inoxydables
748	7307.29.00.00	20	-- Autre accessoires de tuyauterie, en aciers inoxydables, du n° 73.07
749	7307.91.00.00	20	-- Brides en fonte, fer ou acier (autres qu'en aciers inoxydables)
750	7307.92.00.00	20	-- Coudes, courbes et manchons, filetés, en fonte, fer ou acier (autres qu'en aciers inoxydables)
751	7307.93.00.00	20	-- Accessoires de tuyauterie à souder bout à bout, en fonte, fer ou acier (autres qu'en aciers inoxydables)
752	7307.99.00.00	20	-- Autres accessoires de tuyauterie, en fonte, fer ou acier, du n° 73.07
753	7308.40.00.00	5	- Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étalement ou d'étagage, en fonte, fer ou acier

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
754	7308.90.10.00	5	-- Poteaux d'éclairage d'une hauteur de feu égale ou supérieure à 8 m, en fonte, fer ou acier
755	7309.00.10.00	10	- Réservoirs, silos, bacs, pour toutes matières (sauf gaz), en fonte, fer ou acier, d'une capacité minimale de 50 000 l sans dispositifs...
756	7312.10.10.00	10	-- Câbles de freins et de dérailleur pour cycles et motocycles, en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité
757	7312.10.91.00	10	--- Câbles en acier galvanisé, non isolés pour l'électricité
758	7312.10.99.00	20	--- Torons et câbles (autres câbles des n°s 7312.10.10 et 7312.10.91), en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité
759	7315.11.10.00	10	--- Chaînes à rouleaux en fonte, fer ou acier, pour-cycles et motocycles
760	7315.19.10.00	10	--- Manilles, en fonte, fer ou acier
761	7315.19.90.00	10	--- Parties de chaînes à maillons articulés, en fonte, fer ou acier autres que les manilles
762	7321.11.11.00	10	---- Appareils de cuisson et chauffe-plats, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux..., à deux brûleurs au plus, démonté... montage
763	7321.11.91.00	10	---- Appareils de cuisson et chauffe-plats, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux..., à plus de deux brûleurs, démonté... montage
764	7321.82.00.00	20	-- Autres appareils non électriques, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles liquides, du n°73.21
765	7321.90.00.00	10	- Parties des appareils non électriques, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, du n°73.21
766	7322.11.00.00	20	-- Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte
767	7324.21.00.00	20	-- Baignoires en fonte, même émaillées
768	7324.90.20.00	20	-- Autres articles d'hygiène ou de toilette, y compris les parties, en fonte, fer ou acier, galvanisés
769	7326.11.00.00	5	-- Boulets et articles similaires pour broyeurs, en fer ou en acier, forgés ou estampés mais non autrement travaillés
770	7326.20.10.00	10	-- Tringles mono filaires pour pneumatiques en fils de fer ou d'acier
771	7326.90.90.00	20	-- Autres ouvrages en fer ou en acier du n° 73.26
772	7408.11.00.00	5	-- Fils en cuivre affiné dont la plus grande dimension de la section transversale excède 6 mm
773	7408.19.00.00	20	-- Fils en cuivre affiné autres que ceux dont la plus grande dimension de la section transversale excède 6 mm
774	7409.11.00.00	10	-- Tôles et bandes en cuivre affiné, d'une épaisseur excédant 0,15 mm, enroulées
775	7409.19.00.00	10	-- Tôles et bandes en cuivre affiné, d'une épaisseur excédant 0,15 mm, autres qu'enroulées
776	7409.21.00.00	10	-- Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), d'une épaisseur excédant 0,15 mm, enroulées
777	7409.29.00.00	10	-- Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), d'une épaisseur excédant 0,15 mm, autres qu'enroulées
778	7409.31.00.00	10	-- Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-étain (bronze), d'une épaisseur excédant 0,15 mm, enroulées
779	7409.39.00.00	10	-- Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-étain (bronze), d'une épaisseur excédant 0,15 mm, autres qu'enroulées
780	7409.40.00.00	10	- Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre- nickel-zinc (maillechort), d'une épaisseur excédant 0,15 mm

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
781	7409.90.00.00	10	- Tôles et bandes en autres alliages de cuivre, d'une épaisseur excédant 0,15 mm, du n°74.09
782	7410.11.00.00	10	-- Feuilles et bandes minces en cuivre affiné, d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm, sans support
783	7410.12.00.00	10	-- Feuilles et bandes minces en alliages de cuivre, d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm, sans support
784	7410.21.00.00	10	-- Feuilles et bandes minces en cuivre affiné, d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm (support non compris), sur support
785	7410.22.00.00	10	-- Feuilles et bandes minces en alliages de cuivre, d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm (support non compris), sur support
786	7411.22.00.00	20	-- Tubes et tuyaux en alliages de cuivre à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (mailechort)
787	7606.11.90.00	5	--- Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur excédant 0,2 mm, de forme carrée ou rectangulaire, autres qu'ondulées
788	7606.12.90.00	5	--- Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm, de forme carrée ou rectangulaire, autres qu'ondulées
789	7606.91.91.00	5	--- Tôles et bandes en aluminium non allié, d'épaisseur excédant 0,2 mm, peintes, revêtues ou vernies, aut. qu'ondulées ou de forme carrée...
790	7606.91.99.00	5	--- Tôles et bandes en aluminium non allié, d'épaisseur excédant 0,2mm, aut. qu'ondulées ou peintes, revêtues, vernies ou de forme carrée...
791	7606.92.10.00	20	--- Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm, ondulées, autres que de forme carrée ou rectangulaire
792	7606.92.91.00	5	--- Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'épaisseur excédant 0,2mm, peintes, revêtues ou vernies, aut. qu'ondulées ou de forme carrée...
793	7606.92.99.00	5	--- Autres tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2mm, du n° 76.06
794	7607.11.00.00	10	-- Feuilles et bandes minces en aluminium, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm, sans support, simplement laminées
795	7607.19.10.00	10	--- Feuilles et bandes minces en aluminium, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm, sans support, imprimées
796	7607.19.90.00	10	--- Feuilles et bandes minces en aluminium, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm, sans support, autres que simplement laminées ou imprimées
797	7607.20.10.00	10	-- Feuilles et bandes minces en aluminium, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris), sur support, imprimées
798	7611.00.00.00	20	Réservoirs, foudres, cuves et récipients...pour toutes matières (sauf gaz), en aluminium, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs...
799	7612.90.10.00	10	-- Boîtes en aluminium, pour toutes matières (sauf gaz), d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques...
800	7613.00.00.00	20	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés.
801	7614.90.10.00	10	-- Conducteurs neutres en aluminium munis d'une gaine d'étanchéité en plomb, non isolés pour l'électricité
802	7616.99.90.00	20	--- Autres ouvrages en aluminium, du n° 73.16
803	8201.30.10.00	10	-- Ebauches de pioches, pics, houes, b:nettes, râteaux et racloirs
804	8201.40.10.00	10	-- Ebauches de machettes
805	8201.40.20.00	10	-- Ebauches de haches, serpes et outils similaires à taillants autres que de machettes
806	8201.50.10.00	10	-- Ebauches de sécateurs (y compris les cisailles à volaille) maniés à une main
807	8201.60.10.00	10	-- Ebauches de cisailles à haies, sécateurs et outils similaires, maniés à deux mains

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
808	8201.90.10.00	10	-- Ebauches d'autres outils agricoles, horticoles ou forestiers main, du n° 82.01
809	8204.12.00.00	20	-- Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques), à ouverture variable
810	8204.20.00.00	20	- Douilles de serrage interchangeables, même avec manches
811	8207.19.00.00	10	-- Outils de forage ou de sondage, y compris les parties, autres qu'avec partie travaillante en cermets
812	8212.10.00.00	20	- Rasoirs
813	8301.10.00.00	20	- Cadenas (à clef, à secret ou électriques) en métaux communs
814	8301.20.00.00	20	- Serrures (à clef, à secret ou électriques) des types utilisés pour véhicules automobiles, en métaux communs
815	8301.30.00.00	20	- Serrures (à clef, à secret ou électriques) des types utilisés pour meubles, en métaux communs
816	8301.40.00.00	20	- Autres serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques) en métaux communs, du n° 83.01
817	8301.50.00.00	20	- Fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs
818	8301.60.00.00	10	- Parties de cadenas, serrures et verrous (à clef, secret ou élec.), fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs
819	8301.70.00.00	20	- Clefs des articles du n° 83.01, présentées isolément, en métaux communs
820	8302.10.00.00	20	- Charnières de tous genres (y compris les paumelles et pentures), en métaux communs
821	8302.20.00.00	20	- Roulettes avec monture en métaux communs
822	8302.30.00.00	20	- Autres garnitures, ferrures et articles similaires pour véhicules automobiles, en métaux communs
823	8302.41.00.00	20	-- Autres garnitures, ferrures et articles similaires, pour bâtiments, en métaux communs
824	8302.42.00.00	20	-- Autres garnitures, ferrures et articles similaires, pour meubles, en métaux communs
825	8302.49.00.00	20	-- Autres garnitures, ferrures et articles similaires, en métaux communs, du n° 83.02
826	8302.50.00.00	20	- Patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires, en métaux communs
827	8302.60.00.00	20	- Ferme-portes automatiques en métaux communs
828	8303.00.00.00	20	Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté et articles simil., en métaux communs.
829	8304.00.00.00	20	Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers ... similaires de bureau, en métaux communs, sauf ceux du n° 94.03.
830	8305.10.00.00	20	- Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, en métaux communs
831	8305.20.00.00	20	- Agrafes présentées en barrettes (de bureau, pour tapissiers, emballeurs, par exemple), en métaux communs
832	8305.90.00.00	20	- Attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation... y compris les parties des ouvrages du n°83.05, en métaux communs
833	8306.10.00.00	20	- Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires, non électriques, en métaux communs
834	8306.21.00.00	20	-- Statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs, argentés, dorés ou platinés

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
835	8306.29.00.00	20	-- Statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs autres qu'argentés, dorés ou platinés
836	8306.30.00.00	20	- Cadres pour photographies, gravures ou similaires en métaux communs ; miroirs en métaux communs
837	8307.10.10.00	20	-- Gaines pour câble en fer ou en acier
838	8307.10.90.00	20	-- Tuyaux flexibles en fer ou en acier, même avec leurs accessoires autres que les gaines pour câble
839	8307.90.00.00	20	- Tuyaux flexibles, même avec leurs accessoires, en autres métaux communs autres qu'en fer ou en acier
840	8309.10.10.00	10	-- Bouchons-couronnes destinés à l'industrie pharmaceutique, en métaux communs
841	8309.10.90.00	10	-- Bouchons-couronnes autres que ceux destinés à l'industrie pharmaceutique, en métaux communs
842	8309.90.10.00	10	-- Bouchons (sauf bouchons-couronnes), couvercles... autres accessoires pour l'emballage, en métaux communs, pour l'industrie pharmaceutique
843	8408.90.00.00	10	- Autres moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi- diesel), du n° 84.08
844	8409.99.00.00	10	-- Autres parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des n°s 84.07 ou 84.08
845	8411.99.00.00	5	-- Parties des turbines à gaz, autres que celles des turboréacteurs et turbopropulseurs
846	8414.59.00.00	20	-- Ventilateurs autres que de table, sol, muraux, plafonniers, toitures ou fenêtres, à moteur électrique incorporé, puissance excédant 125W
847	8414.90.90.00	10	-- Autres parties des articles du n° 84.14
848	8415.10.10.00	5	-- Machines et appareils pour le conditionnement de l'air ... mural ou fenêtres, ... «split-system» ... non monté pour industrie du montage
849	8415.90.10.00	5	-- Parties de machines et appareils du n° 84.15, destinées aux industries du montage
850	8415.90.90.00	10	-- Parties de machines et appareils du n° 84.15, autres que celles destinées aux industries du montage
851	8418.10.10.00	5	-- Combinaisons de réfrigérateurs et de congérateurs conservateurs munis de portes ou de tiroirs extérieurs séparés, ou d'une combinaison de ces éléments... montés pour industrie du montage
852	8418.21.10.00	5	--- Réfrigérateurs du type ménager à compression présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage
853	8418.29.10.00	5	--- Réfrigérateurs du type ménager autres qu'à compression non monté pour l'industrie du montage
854	8418.30.10.00	5	-- Meubles congérateurs conservateurs du type coffre d'une capacité n'excédant pas 800 l ...démonté ou non monté pour l'industrie du montage
855	8418.40.10.00	5	-- Meubles congérateurs conservateurs du type armoire, d'une capacité n'excédant pas 900 l ...démonté ou non monté pour l'industrie du montage
856	8418.50.90.00	20	-- Autr. meuble (coffres...) pr conservat. et exposit. de produit incorporant équipem. pr product. du froid autres que pr industrie du montage
857	8418.69.00.00	5	-- Autres matériels, machines et appareils pour la production du froid
858	8418.99.00.00	5	-- Autres parties des articles du n° 84.18
859	8419.19.00.00	20	-- Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation, autres que ceux à chauffage instantané à gaz ou les chauffe-eau solaires
860	8421.21.90.00	5	--- Appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux, autres qu'à usage domestique
861	8421.32.00.00	5	-- Convertisseurs catalytiques et filtres à particules, même combinés, pour l'épuration ou la filtration des gaz d'échappement des moteurs à allumage par étincelles ou par compression

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
862	8422.30.00.00	5	- Machines et appareils à remplir...bouteilles ou aut. contenants, à capsuler les bouteilles ou contenants anal. ou à gazéifier les boissons
863	8422.40.00.00	5	- Autres machines et appareils à emballer, à emballer les marchandises (y compris ceux à emballer sous film thermorétractable)
864	8422.90.00.00	5	- Parties des machines et appareils du n° 84.22
865	8427.20.00.00	5	- Chariots autopropulsés, autres qu'à moteur électrique
866	8428.10.00.00	5	- Ascenseurs et monte-charge
867	8428.70.00.00	5	- Robots industriels
868	8429.59.00.00	5	-- Pelles mécaniques, excavateurs et autres chargeuses et chargeuses- pelleteuses, autopropulsés
869	8430.41.00.00	5	-- Machines de sondage ou de forage, autopropulsées
870	8431.43.00.00	5	-- Parties de machines de sondage ou de forage des n°s 8430.41 ou 8430.49
871	8431.49.00.00	5	-- Autres parties de machines et d'appareils des n°s 84.26, 84.29 ou 84.30
872	8437.10.00.00	5	- Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs
873	8438.40.00.00	5	- Machines et appareils pour la brasserie
874	8438.90.00.00	5	végétales ou d'origine - Parties de machines et appareils du n° 84.38
875	8441.20.00.00	5	- Machines pour la fabrication de sacs, sachets ou enveloppes en pâte à papier, papier ou carton
876	8443.31.10.00	20	--- Machines assurant au moins deux des fonctions: impression, copie ou trans. de télécopie, incorporant une fonct. copie, aptes...un réseau
877	8443.32.10.00	20	--- Machines à copier, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau
878	8471.49.90.00	5	--- Autres machines automatiques de traitement de l'information, sous forme de systèmes, autres que pour l'industrie du montage
879	8471.90.00.00	5	- Lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et de traitement de ces informations, NDCA
880	8472.10.00.00	20	- Duplicateurs hectographiques ou stencils
881	8474.20.00.00	5	- Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser les terres, pierres, minéraux ou autres matières minérales solides (...)
882	8474.90.00.00	5	- Parties de machines et appareils du n° 84.74
883	8479.83.00.00	5	-- Presses isostatiques à froid
884	8479.89.00.00	5	-- Autres machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre non dénommés ni compris ailleurs dans le chapitre 84
885	8481.80.00.00	10	- Autres articles de robinetterie et organes similaires, du n° 84.81
886	8481.90.00.00	10	- Parties des articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauterie, chaudière, réservoir, contenant similaire ... du n° 84.81
887	8483.10.00.00	10	- Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles
888	8483.30.00.00	10	- Paliers, autres qu'à roulements incorporés; coussinets

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
889	8483.40.00.00	10	- Engrenages et roues de friction, autres que les roues dentées ... séparément; broches ...; réducteurs, ... y compris convertisseurs de couple
890	8485.10.00.00	10	- Machines pour la fabrication additive, par dépôt métallique
891	8485.20.00.00	10	- Machines pour la fabrication additive, par dépôt de matières plastiques ou de caoutchouc
892	8485.30.00.00	10	- Machines pour la fabrication additive, par dépôt de plâtre, de ciment, de céramique ou de verre
893	8485.80.00.00	10	- Machines pour la fabrication additive, autres que par dépôt métallique, dépôt de matières plastiques ou de caoutchouc ou de dépôt de plâtre, de ciment, de céramique ou de verre
894	8485.90.00.00	10	- Parties de machines pour la fabrication additive du N° 84.85.
895	8501.71.00.00	5	-- Machines génératrices photovoltaïques à courant continu, d'une puissance n'excédant pas 50 W
896	8501.72.00.00	5	-- Machines génératrices photovoltaïques à courant continu, d'une puissance excédant 50 W
897	8501.80.00.00	5	- Machines génératrices photovoltaïques à courant alternatif
898	8502.13.90.00	5	--- Groupes électrogènes à moteurs à piston à allumage par compression (...) excédant 375KVA autres que pour l'industrie du montage
899	8502.20.90.00	5	-- Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion) autres que pour l'industrie du montage
900	8506.30.00.00	20	- Piles et batteries de piles électriques, à l'oxyde de mercure
901	8507.50.00.00	20	- Accumulateurs électriques au nickel- hydrure métallique, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire
902	8507.60.00.00	20	- Accumulateurs électriques au lithium-ion, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire
903	8507.80.00.00	20	- Autres accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire, du n° 85.07
904	8507.90.00.00	10	- Parties des accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire
905	8508.70.00.00	10	- Parties d'aspirateurs
906	8509.90.00.00	10	- Parties des appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, autres que les aspirateurs du n° 85.08
907	8510.90.00.00	10	- Parties des rasoirs, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé
908	8516.32.00.00	20	-- Appareils électrothermiques pour la coiffure, autres que les sèche-cheveux
909	8516.90.00.00	10	- Parties des articles du n° 85.16
910	8517.11.00.00	10	-- Postes téléphoniques d'utilisateurs par fil à combinés sans fil
911	8517.13.00.00	10	-- Téléphones intelligents
912	8517.14.00.00	10	-- Autres téléphones pour réseaux cellulaires ou autres réseaux sans fil
913	8517.18.00.00	10	-- Autres postes téléphoniques d'utilisateurs, du n° 85.17
914	8521.10.00.00	20	- Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, même incorporant un récepteur de signaux vidéophoniques, à bandes magnétiques
915	8522.10.00.00	20	- Lecteurs phonographiques

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
916	8522.90.00.00	10	- Parties et accessoires reconnaissables comme étant... destinés aux appareils des n°s 85.19 ou 85.21, autres que lecteurs phonographiques
917	8523.29.10.00	10	--- Supports magnétiques (à l'exclusion des cartes munies d'une puce magnétique) d'une largeur n'excédant pas 4 mm
918	8525.60.00.00	5	- Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision incorporant un appareil de réception
919	8527.12.00.00	20	-- Radio cassettes de poche pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure
920	8527.19.20.00	20	--- Appareils récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure, autres que pour l'industrie et montage
921	8528.42.00.00	5	-- Moniteurs à tube cathodique, aptes à être connectés directement à une machine ... du n° 84.71 et conçus pour être utilisés avec celle-ci
922	8528.49.00.00	20	-- Moniteurs à tube cathodique...aut. que ceux utilisés exclusiv. ou principal. dans un syst. automat. de traitement de l'info. du n°84.71
923	8528.52.00.00	5	-- Moniteurs autre qu'à tube cathodique, aptes à être connectés directement à une machine ... du n° 84.71 ... pr être utilisés avec celle-ci
924	8528.59.00.00	20	-- Moniteurs autres qu'à tube cathodique ..., à l'exclusion de ceux du n° 8528.52
925	8528.62.00.00	5	-- Projecteurs aptes à être connectés directement à une machine automatique ... du n° 84.71 et conçus pour être utilisés avec celle-ci
926	8528.69.00.00	20	-- Projecteurs ... autres que ceux du n° 8528.62
927	8528.71.10.00	5	--- Appareils récepteurs de télévision, ... non conçus pr incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo ... pr l'industrie du montage
928	8528.72.10.00	5	--- Appareils récepteurs de télévision, ... en couleurs présentés entièrement ... ou non monté importés pour l'industrie du montage
929	8528.73.10.00	5	--- Appareils récepteurs de télévision, ... en monochromes, présentés entièrement ... ou non monté importés pour l'industrie du montage
930	8535.90.00.00	10	- Autres appareils pr coupure, sectionnement, protection, ... ou connexion des circuits électriq. (...), pr une tension excédant 1.000 volts
931	8537.10.00.00	5	- Tableau, panneau, console, pupitre, armoire, aut. support comportant des appareils des n°s8535 ou 8536...pr une tension n'excédant pas 1000V
932	8537.20.00.00	5	- Tableau, panneau, console, pupitre, armoire, autr. support comportant des appareils des n°8535 ou 8536 ... pr une tension excédant 1000V
933	8538.10.00.00	5	- Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports du n° 85.37, dépourvus de leurs appareils
934	8538.90.00.00	5	- Parties reconnaissables comme étant exclusivement ... destinées aux appareils des n°s 85.35, 85.36 ou 85.37, autres que celles du 8538.10
935	8539.90.00.00	10	- Parties des appareils du n° 85.39
936	8540.11.00.00	10	-- Tubes cathodiques pour récepturs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo en couleurs
937	8540.12.00.00	10	-- Tubes cathodiques pour récepturs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo en monochromes
938	8540.40.00.00	10	- Tubes de visualisation des données graphiques en monochromes ou couleurs avec un écran phosphoriq. d'espacement à points inférieur à 0,4mm
939	8540.60.00.00	10	- Autres tubes cathodiques, du n° 85.40
940	8540.71.00.00	10	-- Magnétrons
941	8540.79.00.00	10	-- Tubes pour hyperfréquences (...), à l'exclusion des tubes commandés par grille et des magnétrons
942	8540.81.00.00	10	-- Tubes de réception ou d'amplification

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
943	8540.89.00.00	10	-- Lampes, tubes et valves, autres que les tubes de réception ou d'amplification
944	8540.99.00.00	5	-- Parties des articles du n° 85.40, à l'exclusion de celles des tubes cathodiques
945	8542.31.00.00	10	-- Processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, ... des circuits de synchronisation ou d'autres circuits
946	8542.32.00.00	10	-- Mémoires (circuits intégrés électroniques)
947	8542.33.00.00	10	-- Amplificateurs (circuits intégrés électroniques)
948	8542.39.00.00	10	-- Autres circuits intégrés électroniques, du n° 85.42
949	8544.11.00.00	10	-- Fils pour bobinage en cuivre
950	8544.19.00.00	10	-- Fils pour bobinage autres qu'en cuivre
951	8544.49.10.00	10	--- Autoporteurs en almelec isolés dont la partie métallique... 7brins nus de diamètre compris entre 3,15 et 3,55mm, tension n'excédant pas 1000V
952	8544.70.00.00	5	- Câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de ...
953	8548.00.00.00	10	Parties électriques de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le Chapitre 85.
954	8609.00.00.00	5	Cadres et conteneurs (y compris conteneurs-citernes et conteneurs- réservoirs) conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport.
955	8701.10.10.00	5	-- Tracteurs (à l'exclusion des chariots- tracteurs du n° 87.09) à essieu simple, neufs
956	8701.10.20.00	5	-- Tracteurs (à l'exclusion des chariots- tracteurs du n° 87.09) à essieu simple, usagés
957	8702.10.21.00	10	---- Véhicule automobile, uniquement à moteur à piston à allumage par compression, usagé, comportant 10 à 22 places assises, chauffeur inclus
958	8702.10.22.00	10	---- Véhicule automobile, uniquement à moteur à piston à allumage par compression, usagé, comportant 23 à 30 places assises, chauffeur inclus
959	8702.10.23.00	10	---- Véhicule automobile, uniquement à moteur à piston à allumage par compression, usagé, plus de 30 places assises, chauffeur inclus
960	8703.40.11.00	5	--- Véhicules pour le transport de moins de 10 pers., neufs, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, autre que ceux pouvant être chargés en se branchant à une source
961	8703.50.11.00	5	d'alimentation --- Véhicules pour transport de moins de 10 pers., neufs, équipés à la fois, pour la propulsion, moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et moteur électrique, sauf ceux pouvant être chargés en se branchant à une source
962	8703.70.11.00	5	d'alimentation électrique --- Véhicules pour transport de moins de 10 pers., neufs, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, pouvant être chargés en se branchant à une source externe d'al
963	8704.10.10.00	5	-- Tomberaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier, présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage
964	8704.21.11.10	5	----- Véhicules auto. pour transport de marchandises, neufs, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes, à benne-basculante, pour l'industrie
965	8704.21.11.90	10	de montage ----- Véhicules auto. pour transport de marchandises, neufs, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes, à benne-basculante, autres que pour
966	8704.21.19.10	5	----- Véhicules auto. pour transport de marchandises, neufs, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes, pour l'industrie du montage, autres

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
967	8704.21.20.00	10	qu'à benne-basculante --- Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, usagés, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5
968	8704.22.11.10	5	tonnes ----- Véhicules auto. pour transport de marchandises, neufs, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes mais n'excédant pas 20 tonnes, à
969	8704.22.19.10	5	----- Véhicules auto. pour transport de marchandises, neufs, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes mais n'excédant pas 20 tonnes, ...pr industrie du montage, autres q
970	8704.22.20.00	10	du montage et aut --- Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, usagés, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes mais n'excédant pas 20 tonnes
971	8704.23.11.10	5	----- Véhicules auto. pour transport de marchandises, neufs, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal excédant 20 tonnes, à benne-basculante, pr industrie
972	8704.23.19.10	5	industrie de montage ----- Véhicules auto. pour transport de marchandises, neufs, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal excédant 20 tonnes, ...pr industrie du montage, autres qu'à benne-
973	8704.23.20.00	10	benne-basculante --- Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, usagés, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal excédant 20
974	8704.31.11.10	5	tonnes ----- Véhicules auto. pour transport de marchandises, neufs, uniquement à moteur à piston à allumage par étincelles, d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes, à benne-basculante, pr
975	8704.31.11.90	10	----- Véhicules auto. pour transport de marchandises, neufs, uniquement à moteur à piston à allumage par étincelles, d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes, à benne-basculante, autres
976	8704.31.19.10	5	que pr industrie de montage ----- Véhicules auto. pour transport de marchandises, neufs, uniquement à moteur à piston à allumage par étincelles, d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes, ...pr industrie du montage,
977	8704.31.20.00	10	et autres qu'à benne-basculante --- Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, usagés, uniquement à moteur à piston à allumage par étincelles, d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes
978	8705.90.00.00	5	- Autres véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises, du n° 87.05
979	8708.22.00.00	10	-- Pare-brises, vitres arrières et autres glaces visés à la Note 1 de sous-positions du Chapitre N° 87
980	8711.20.10.00	5	--Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars, à moteur à piston, d'une cylindrée excédant 50 cm³ mais n'excédant pas 250 cm³...pour l'industrie
981	8711.30.10.00	5	-- Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars, à moteur à piston, cylindrée excédant 250cm³ mais pas 500cm³...pour l'industrie du montage
982	8711.40.10.00	5	montage -- Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars, à moteur à piston, cylindrée excédant 500cm³ mais pas 800cm³...pour l'industrie du montage
983	8711.50.10.00	5	montage -- Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars, à moteur à piston, cylindrée excédant 800cm³...pour l'industrie du montage
984	8714.10.10.00	5	-- Parties et accessoires des motocycles (y compris les cyclomoteurs) destinés à l'industrie du montage
985	8714.92.10.00	5	--- Jantes et rayons, des autres véhicules du N° 87.11 et des véhicules du N° 87.12, destinés à l'industrie du montage

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
986	8714.93.10.00	5	--- Moyeux (autres que les moyeux à freins) et pignons de roues libres, des autres véhicules du N° 87.11 et des véhicules du N° 87.12, destinés à l'industrie du montage
987	8714.94.10.00	5	--- Freins, y compris les moyeux à freins, et leurs parties, des autres véhicules du N°87.11 et des véhicules du N°87.12, destinés à l'industrie du montage
988	8714.95.10.00	5	--- Selles, des autres véhicules du N° 87.11 et des véhicules du N° 87.12, destinés à l'industrie du montage
989	8714.95.90.00	10	--- Selles, des autres véhicules du N° 87.11 et des véhicules du N° 87.12, autres que destinés à l'industrie du montage
990	8714.96.10.00	5	--- Pédales et pédaliers, et leurs parties, des autres véhicules du N°87.11 et des véhicules du N°87.12, destinés à l'industrie du montage
991	8714.99.10.00	5	--- Autres parties et accessoires, des autres véhicules du N° 87.11 et des véhicules du N° 87.12, destinés à l'industrie du montage
992	8716.39.23.00	10	--- Remorques et semi-remorques (autres que citernes) pour le transport de marchandises, à benne basculante, d'une capacité supérieure à 6 m³
993	8716.40.00.00	10	- Autres remorques et semi-remorques, du N° 87.16
994	8806.10.00.00	5	- Véhicules aériens sans pilote, conçus pour le transport de passagers
995	9006.30.00.00	20	- Appareils photographiques spécialement conçus pour photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire
996	9006.40.00.00	20	- Appareils photographiques à développement et tirage instantanés
997	9006.53.00.00	20	-- Autres appareils photographiques pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm
998	9006.59.00.00	20	-- Autres appareils photographiques (à l'exclusion des appareils pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm), du N° 90.06
999	9006.61.00.00	20	-- Appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits «flashes électroniques») en photographie
1000	9006.69.00.00	20	-- Appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes (autres qu'appareils à tube à décharge), pour la production de la lumière-éclair en photographie
1001	9007.10.00.00	20	- Caméras cinématographiques, même incorporant des appareils d'enregistrement ou de reproduction du son
1002	9007.20.00.00	20	- Projecteurs cinématographiques, même incorporant des appareils d'enregistrement ou de reproduction du son
1003	9018.90.00.00	5	- Autres instruments et appareils du N° 90.18
1004	9031.80.00.00	10	conducteur (...) - Autres instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non dénommés ni compris ailleurs du N° 90.31; projecteurs de profils
1005	9032.89.00.00	10	-- Autres instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques, autres qu'hydrauliques ou pneumatiques
1006	9110.19.00.00	10	-- Ebauches de mouvements de montres
1007	9111.90.00.00	10	- Parties des boîtes de montres des n°s 91.01 ou 91.02
1008	9112.90.00.00	10	- Parties de cages et cabinets d'appareils d'horlogerie
1009	9305.10.10.00	10	-- Mécanismes de mise à feu de révolvers ou pistolets
1010	9305.10.20.00	10	-- Carcasses de révolvers ou pistolets
1011	9305.10.30.00	10	-- Canons de révolvers ou pistolets
1012	9305.10.50.00	10	-- Chargeurs et leurs parties, de révolvers ou pistolets

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE.

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
1013	9305.10.60.00	10	-- Silencieux (dispositifs amortisseurs du bruit de la détonation) et leurs parties, de revolvers ou pistolets
1014	9305.10.70.00	10	-- Crosses, plaquettes de crosse et plaques de couche, de revolvers ou pistolets
1015	9305.10.80.00	10	-- Coulisses (pour les pistolets) et barillet (pour les revolvers)
1016	9305.10.90.00	10	-- Autres parties et accessoires de revolvers ou pistolets, NDCA
1017	9305.20.10.00	10	-- Mécanismes de mise à feu, de fusils ou carabines du N° 93.03
1018	9305.20.20.00	10	-- Carcasses de fusils ou carabines du N° 93.03
1019	9305.20.30.00	10	-- Canons rayés de fusils ou carabines du N° 93.03
1020	9305.20.40.00	10	-- Pistons, tenons de verrouillage et amortisseurs à gaz, de fusils ou carabines du N° 93.03
1021	9305.20.50.00	10	-- Chargeurs et leurs parties, de fusils ou carabines du N° 93.03
1022	9305.20.60.00	10	-- Silencieux (Dispositifs amortisseurs du bruit de la détonation) et leur partie, de fusils ou carabines, du N° 93.03
1023	9305.20.70.00	10	-- Dispositifs anti-lueur et leurs parties, de fusils ou carabines, du N° 93.03
1024	9305.20.80.00	10	-- Culasses, verrous (platines) et boîtes de culasse, de fusils ou carabines, du N° 93.03
1025	9305.20.90.00	10	-- Autres parties et accessoires de fusils ou carabines NDCA, du N° 93.03
1026	9305.91.11.00	10	---- Mécanismes de mise à feu de mitrailleuses, de pistolets-mitrailleurs (mitraillettes), de fusils ou de carabines, du N° 93.01
1027	9305.91.12.00	10	---- Carcasses de mitrailleuses, de pistolets-mitrailleurs (mitraillettes), de fusils ou de carabines, du N° 93.01
1028	9305.91.13.00	10	---- Canons de mitrailleuses, de pistolets-mitrailleurs (mitraillettes), de fusils ou de carabines, du N° 93.01
1029	9305.91.14.00	10	---- Pistons, tenons de verrouillage et amortisseurs à gaz, de mitrailleuses, pistolets-mitrailleurs (mitraillettes), de fusils ou de carabines, du N° 93.01
1030	9305.91.15.00	10	---- Chargeurs et leurs parties, de mitrailleuses, de pistolets-mitrailleurs (mitraillettes), de fusils ou de carabines, du N° 93.01
1031	9305.91.16.00	10	---- Silencieux (dispositifs amortisseurs du bruit de la détonation) et leurs parties de mitrailleuses, de pistolets-mitrailleurs (mitraillettes), de fusils ou de carabines, du N° 93.01
1032	9305.91.17.00	10	---- Dispositifs anti-lueur et leurs parties, de mitrailleuses, pistolets-mitrailleurs (mitraillettes), fusils ou carabines, du N° 93.01
1033	9305.91.18.00	10	---- Culasses, verrous (platines) et boîtes de culasse, de mitrailleuses, pistolets-mitrailleurs (mitraillettes), fusils ou carabines, du N° 93.01
1034	9305.91.90.00	10	--- Parties et accessoires des autres armes de guerre, du N° 93.01, NDCA
1035	9306.29.10.00	10	--- Parties de cartouche pour fusils ou carabines à canon lisse
1036	9306.30.90.00	10	-- Parties de cartouches autres que pour fusils ou carabines à canon lisse
1037	9401.10.00.00	20	- Sièges (à l'exclusion de ceux du N° 94.02), même transformables en lits, des types utilisés pour véhicules aériens
1038	9401.91.10.00	10	--- Parties de sièges (à l'exclusion de ceux du N° 94.02), même transformables en lits, en bois, rembourrés
1039	9401.91.90.00	10	--- Parties de sièges (à l'exclusion de ceux du N° 94.02), même transformables en lits, en bois, autres que rembourrés

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
1040	9401.99.10.00	10	--- Parties de sièges (à l'exclusion de ceux du N° 94.02), même transformables en lits, rembourrés, autres qu'en bois
1041	9401.99.90.00	10	--- Parties de sièges (à l'exclusion de ceux du N° 94.02), même transformables en lits, non rembourrés, autres qu'en bois
1042	9402.10.90.00	20	-- Fauteuils pour salon de coiffure et fauteuils similaires, avec dispositif à la fois d'orientation et d'élévation et leurs parties
1043	9402.90.00.00	5	- Mobilier pour la médecine, chirurgie, l'art dentaire (sauf fauteuils de dentistes et leurs parties) ou l'art vétérinaire, et leurs parties
1044	9403.91.00.00	10	-- Parties des autres meubles, en bois, du N° 94.03
1045	9403.99.00.00	10	-- Parties des autres meubles, à l'exclusion de ceux en bois, du N° 94.04
1046	9405.50.10.00	20	(LED) -- Lampes-tempêtes
1047	9405.50.20.00	20	-- Lanternes à pression de pétrole
1048	9405.91.00.00	10	émettrices de lumière (LED) -- Parties de luminaires et d'appareils d'éclairage en verre, non dénommées ni comprises ailleurs, du N° 94.05
1049	9405.92.00.00	10	-- Parties de luminaires et d'appareils d'éclairage en matières plastiques, non dénommées ni comprises ailleurs, du N° 94.05
1050	9405.99.00.00	10	-- Autres parties de luminaires et d'appareils d'éclairage du N° 94.05, non dénommées ni comprises ailleurs
1051	9507.10.00.00	5	- Cannes à pêche
1052	9507.20.00.00	5	- Hameçons, même montés sur avançons, pour la pêche à la ligne
1053	9507.30.00.00	5	- Moulinets pour la pêche à la ligne
1054	9507.90.00.00	5	- Autres articles pour la pêche à la ligne, à l'exclusion des cannes, hameçons et moulinets, épuisette pour tout usage; leurres (autres que ceux des N° 92.08 ou 97.05) et articles de pêche similaires
1055	9607.20.00.00	10	- Parties de fermetures à glissière
1056	9608.99.90.00	20	--- Stylets pour duplicateurs, porte-plume, porte-crayon et articles similaires; parties des articles du N° 96.08, à l'exclusion de celles du N° 96.09
1057	9616.10.00.00	20	- Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures
1058	9701.21.00.00	20	-- Tableaux, peintures et dessins, faits entièrement à la main, à l'exclusion des dessins du n° 49.06 et des articles manufacturés décorés à la main, ayant plus de 100 ans d'âge
1059	9701.22.00.00	20	-- Mosaïques ayant plus de 100 ans d'âge
1060	9701.29.00.00	20	-- Collages et tableautins similaires, ayant plus de 100 ans d'âge
1061	9701.91.00.00	20	-- Tableaux, peintures et dessins, faits entièrement à la main, à l'exclusion des dessins du n° 49.06 et des articles manufacturés décorés à la main, autres que ceux ayant plus de 100 ans d'âge
1062	9701.92.00.00	20	-- Mosaïques autres que ceux ayant plus de 100 ans d'âge
1063	9701.99.00.00	20	-- Collages et tableautins similaires, autres que ceux ayant plus de 100 ans d'âge
1064	9702.10.00.00	20	- Gravures, estampes et lithographies originales, autres que ceux ayant plus de 100 ans d'âge
1065	9702.90.00.00	20	- Gravures, estampes et lithographies originales, ayant plus de 100 ans d'âge
1066	9703.10.00.00	20	- Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières, ayant plus de 100 ans d'âge

LES PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2026 DANS LE CADRE DE L'APE CI-UE

N°	NTS SH 2022	Taux	Libellé
1067	9703.90.00.00	20	- Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières, autres que ceux ayant plus de 100 ans d'âge
1068	9704.00.00.00	20	Timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés, autres que les articles du N° 49.07.
1069	9705.10.00.00	20	- Collections et pièces de collection présentant un intérêt archéologique, ethnographique ou historique
1070	9705.21.00.00	20	-- Spécimens humains et leurs parties, présentant un intérêt zoologique, botanique, minéralogique, anatomique ou paléontologique, NDC du N°97.05
1071	9705.22.00.00	20	-- Espèces éteintes ou menacées d'extinction, et leurs parties, présentant un intérêt zoologique, botanique, minéralogique, anatomique ou paléontologique, NDC du N°97.05
1072	9705.29.00.00	20	-- Autres collections et pièces de collection présentant un intérêt zoologique, botanique, minéralogique, anatomique ou paléontologique, NDC du N°97.05
1073	9705.31.00.00	20	-- Collections et pièces de collection présentant un intérêt numismatique, ayant plus de 100 ans d'âge
1074	9705.39.00.00	20	-- Collections et pièces de collection présentant un intérêt numismatique, autres que ceux ayant plus de 100 ans d'âge